



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE
DU
VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. DELBÉ Jean

Mme BARON Myriam

M. MEKONTSO DESSAP Armand (a donné procuration à M. DELBE Jean à partir de 12h40)

Mme LANGLOIS Valérie

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme de SUREMAIN Marie-Albane, Vice-présidente du Conseil d'administration

Mme RUBENS Lolita (a donné procuration à M. LIGNEUL Nicolas à partir de 11h11)

M. LIGNEUL Nicolas

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric (a donné procuration à M. TEBOUL Gérard à partir de 12h44)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLÉE Benoît (a donné procuration à M. TEBOUL Gérard à partir de 12h44)

Mme COSTES Sylvie

Mme FAURE DUNABEITIA Joëlle

Collège C dit « des usagers » :

M. LOWENSTEIN Fantin (départ lors de la présentation du point 5.1)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme LE LAGADEC Jeannick, Conseil départemental du Val-de-Marne

M. ZOUGBÉDÉ Jean, Organisation représentative des salariés

M. BERTHENAND Emmanuel, INSERM

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. GRIMBERT Philippe (a donné procuration à Mme LANGLOIS Valérie)

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. THÉVENET Laurent (a donné procuration à M. DELBÉ Jean)
 Mme CASCONE Ilaria (a donné procuration à M. THAUVRON Arnaud)

Collège C dit « des usagers » :

M. GUYARD Mihai (a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin)
 Mme ARMINOT Manon (a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin)
 M. QUESTIAUX Geoffroy (a donné procuration à Mme RUBENS Lolita)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme DESPRÉS Marie-Agnès (a donné procuration à M. THAUVRON Arnaud)

Collège dit « des personnalités extérieures » :Titulaires

Mme SERT Geneviève (a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc)
 Mme HACHMI Frédérique (a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc)
 M. LE GALL Jean-Yves (a donné procuration à M. MEKONTSO DESSAP et Mme de SUREMAIN)
 Mme MATTEI Sarah (a donné procuration à Mme NGUYEN Caroline et Mme DE SUREMAIN Marie-Albane)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme AKKARI Suzanne (Représentant M. AUVERLOT Daniel, recteur de l'Académie de Créteil)
 Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines
 M. MOITON Gilles, Agent comptable
 M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
 M. GIRAL Julien, Directeur de cabinet
 M. JAMI Hervé, Directeur du SSU
 M. SIOLY Renaud, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines
 M. ZIDI
 M. NAMANE, Assesseur moyens
 M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'IPAG
 Mme D'ANGLEMONT de TASSIGNY Alexandra, Vice-présidente déléguée partenariats
 M. VINCENT Lhéo, Vice-président étudiant

Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD

Mme PASQUIER Claude, Direction des services financiers

M. LEVRAT, Directeur des Affaires Juridiques et Générales

Mme MANENT

Mme LACHGUER

Mme GROS Clémence, Directrice du SAPAS

Mme HERAULT Valérie, Chargée de mission auprès du DGS

M. DUGLOT François, DSI

M. BRUNIE Vincent, Adjoint au DGS

M. BASQUIN Christophe, DGS

SOMMAIRE

1.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1.	Point d'information du Président	6
1.2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 04/10/2019.....	10
2.	VIE INSTITUTIONNELLE.....	11
2.1.	Approbation du projet de statuts de la fondation	11
2.2.	Approbation des statuts provisoires de l'UFR d'études politiques	29
3.	QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES.....	33
3.1.	Présentation du dispositif de contrôle interne.....	33
3.2.	Approbation du budget rectificatif 2 2019	40
3.3.	Approbation des grandes orientations enveloppes et dotations relatives au budget initial 2020.....	51
4.	RESSOURCES HUMAINES.....	65
4.1.	Approbation de la campagne d'emplois second degré – IUT.....	65
5.	FORMATION ET RECHERCHE.....	66
5.1.	Approbation des annexes financières des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires	66
6.	CONTRATS ET CONVENTIONS.....	68
6.1.	Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université	68
	QUESTIONS DIVERSES	69

La séance est ouverte à 09 heures 45 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT. – Bonjour à tous. Vincent Brunie, le nouvel adjoint à la Direction générale des services, se présentera en cours de séance.

Nous avons plusieurs points, et notamment un point SFRI, qui est un point d'information important. SFRI est un dispositif EUR réservé aux universités. Nous sommes en relation avec nos collègues de Marne-la-Vallée qui viennent de mettre en place un groupe et un cabinet pour analyser les choses. Ils n'ont pas les idées très claires sur ce qu'ils veulent faire à ce stade. Les labex sont impliqués, mais ils ne sont pas que dans l'université cible, ils sont beaucoup plus des objets transorganismes.

Là-dessus, nous allons proposer une copie qui s'intégrera autour des risques en milieu urbain. Nous verrons si nous le porterons ainsi. Les risques sont un sujet important. Pour information, le Président de la République annoncera un plan autour des risques industriels, ce qui fait sens après l'incident de Rouen.

Avec Marne-la-Vallée, nous avons une capacité de réagir sur ces risques en milieu urbain et périurbain. Cela avait été porté initialement par Nicolas Schmitt, mais nous étions sur une approche tout à fait différente. Un benchmarking avait été fait et une structuration avait été proposée. Les grandes lignes seront reprises sur les différents risques : sociaux, industriels, sanitaires. Il avait listé un certain nombre de formations, mais nous n'étions pas entrés dans le niveau Master totalement, car cela n'était pas l'objet du Campus des Métiers. Nous avons donc une maquette intéressante.

Nous avons informé les Directeurs de composantes, nous vous en informons. A ce stade, les VP ont pris la main sur ce dispositif. Je pense qu'il y a une histoire très transversale à écrire, dans laquelle sont impliqués tous les collègues, les chimistes, la santé au sens

large, les économistes, les mathématiciens et tout ce qui est autour de l'IA, ainsi que les sciences humaines et sociales très largement.

Nous aurions un projet très intégratif. Ce projet pourrait tout à fait se raccrocher à ce que font nos collègues de Marne-la-Vallée, élargi à ENPC, mais aussi à l'ESIEE. Globalement, nous pouvons en plus le monter dans des délais relativement acceptables, puisque nous avons déjà une réflexion.

Il y a aussi les agences sanitaires, comme l'ANSES, puisqu'elle est mobilisée sur tous les risques sanitaires, notamment pour le Lubrizol au niveau de Rouen. Nous sommes vraiment sur un objet intéressant.

Nous vous avons informés de deux CMQ, un CMQ santé bien-être, aide au vieillissement et aux aidants, et un CMQ bâtiment. Nous étions arrivés un peu rapidement dans le dispositif. La région a été un peu surprise, parce que les choses auraient dû se mobiliser plus tôt. Toujours est-il que nous sommes arrivés en force sur des documents déjà extrêmement fournis, en particulier sur le bâtiment dans cette approche moderne utilisant le numérique avec la Fédération du bâtiment du 77. Le projet santé s'est pas mal développé, mais nous avons vu que le 78 était très impliqué aussi.

La région a été surprise et au bout du compte, après quelques pressions politiques aux bons endroits, extrêmement intéressée. Elle nous soutient pleinement sur le CMQ bâtiment. Nous avons des réunions prochainement avec tous les acteurs.

Sur le dépôt du dossier de la santé, l'Etat nous soutient fortement.

Les deux dossiers prennent maintenant des allures extraordinaires, dans la mesure où la région nous a dit qu'ils avaient eu les PIA (Programmes d'Investissement d'Avenir). Nous sommes dans PIA de façon très transversale, avec notamment les équipes de géographes. Ils nous ont dit que PIA devait être avec nous. Le bâtiment prend donc des allures régionales, tout comme la santé, puisque P6 s'y intéresse ainsi que l'UVSQ dans le 78, l'Académie de Versailles. On se dit qu'il y a déjà un noyau dur. Nous ne sommes pas loin d'approcher une accroche régionale extrêmement forte, très soutenue. Nous sommes

maintenant dans les phases d'écriture de ces objets. Je pense que l'université est extrêmement visible pour la région.

J'étais hier soir à la remise de la Légion d'honneur à Laurent Cathala. J'y ai croisé des anciens, dont certains de la région qui m'ont dit que l'université apparaissait dans le radar en position d'acteur fort.

SFRI est aussi pour nous un objet de rapprochement des sites. Le projet dont nous vous avons parlé en congrès de partager une seule santé qu'est cette e-city. Il ne s'agit pas d'un projet uniquement porté par l'UPEC, il intégrerait notamment l'Agence de Santé Publique, l'ANSES, le FDA. Nous verrons comment nous préfigurerons une copie de cela. Pour le moment, l'e-city est une sorte d'idex qui permettrait d'avoir des tuyaux qui se brancheraient, sur lesquels les gens répondraient à des appels à projets.

Pour le moment, nous n'avons pas d'idée assez forte. Nous savons qu'il est d'emblée soutenu alors même que nous n'en avons pas beaucoup parlé. D'emblée de grands plans se mettent en place. Il existe le plan RSE4 sur l'environnement, ainsi qu'un grand plan santé. Je vous ai parlé des risques, mais d'autres plans se mettent en place sur lesquels ce projet commence à clignoter.

Nous bénéficions d'une sorte d'alignement des planètes, sachant que nous sommes sur un calendrier court, après les élections municipales. Cela sera beaucoup à la main de la CR. Nous aurons l'occasion de vous en reparler lorsque cela sera plus clair. La région sera en pole position.

Nous verrons la campagne d'emploi, mais j'ai vu le ministère, qui nous soutient fortement sur la licence santé sur des postes, au-delà simplement de la masse salariale et des contractuels. Nous sommes sur du poste avec des supports, ce qui permettra d'articuler une logique santé très SHS, avec des économistes, des licences sélectives et d'autres acteurs comme les politistes. Cela a été notamment piloté par Josette Cadusseau.

Je n'avais pas totalement vu un point nouveau dans cette licence. Je pense que vous serez assez vite interpellée par Pierre sur le sujet, Madame Cadusseau. Ils nous attendent aussi

sur la licence de réadaptation. Dans la loi santé, une expérimentation permet de recréer des parcours pour un certain nombre de métiers, comme les ergothérapeutes. Ces derniers sortiront totalement du système classique dès l'année 2020. Soit c'est Parcoursup, soit c'est licence. Il faut un cavalier et la licence de réadaptation est le cavalier.

Les kinésithérapeutes, avec le projet Fontainebleau, sont également dans cette logique de licence, d'entrée dans l'université. Cela concerne également les orthophonistes ou encore les orthoptistes. D'autres carrières seraient également intégrées. C'est un élément que nous devons intégrer dans la licence/santé.

MME CADUSSEAU. – Nous en avons parlé.

M. LE PRÉSIDENT. – Derrière, on nous a fait comprendre que cela sera accompagné. Une certaine somme a été mise sur la table, et elle n'est pas des moindres. Nous savons donc que nous serons suivis et cela constitue une bonne nouvelle.

Vincent Brunie aura un baptême du feu sur le dialogue de gestion de stratégie avec le rectorat, puis le ministère. Cela impacte notre financement. Le financement n'est plus classique. Il faut dire ce que nous faisons, pourquoi, avec quels moyens. Notre politique doit s'affirmer sur un projet politique, mais également sur l'opérationnel, sachant qu'il s'agit d'être dans la réalité et pas dans la fiction.

Toutes les équipes sont mobilisées sur ce sujet important. Après l'HCERES, c'est le gros morceau, tout cela dans des calendriers courts, puisqu'en novembre, nous sommes déjà en préfiguration avec le rectorat. En décembre, la copie revient au ministère et le calendrier est court, puisque cela se fera avant mars.

Là aussi, c'est dans cela que nous incluons tous nos dispositifs, tous les moyens demandés, incluant le patrimoine. Pourquoi faisons-nous cela ? Avec quelles idées ?

Il s'agit vraiment d'une déclinaison du projet politique, avec une logique de moyens.

Vincent Brunie, si vous voulez bien vous présenter.

M. BRUNIE. – Bonjour. Je suis Vincent Brunie, j'ai rejoint l'université lundi en tant qu'adjoint au Directeur général des services sur les projets transversaux. Le Président a déjà

mentionné un projet transversal important pour l'université sur lequel je ferai mes premières armes. J'aurai sans doute l'occasion d'en parler avec nombre d'entre vous.

Je me présente très brièvement. J'étais précédemment à l'administration de la recherche de l'Université Paris Diderot où je suis resté trois ans. Avant cela, j'ai eu une carrière de chercheur en informatique. Ensuite, j'ai passé une grande partie de ma carrière à l'ANR où j'ai tenu de nombreux postes. J'y ai commencé en tant que chargé de mission en charge du suivi de projets. Les enseignants-chercheurs parmi vous savent de quoi il retourne. A la fin, j'étais adjoint au PDG sur des fonctions très transversales sur l'ensemble des process et de l'organisation de l'agence.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 04/10/2019

Mme de SUREMAIN. – Bonjour à toutes et à tous. De manière rituelle, nous commencerons par l'approbation du procès-verbal de l'avant-dernière séance. Vous voyez que nous avançons rapidement pour l'absorption du retard pris dans la validation de ces procès-verbaux.

Ce PV m'a semblé de bonne facture dans l'ensemble, malgré quelques petites erreurs matérielles. Nous venons d'en modifier une avec Madame Le Lagadec à l'instant. Il ne s'agit pas de l'AFD, mais bien du Conseil départemental du 94.

Avez-vous des remarques ou des modifications supplémentaires à apporter ? Les modifications de M. Pellet ont été prises en compte ce matin et ont été intégrées, mais je suppose que Monsieur Pellet n'est pas le seul à avoir apporté des modifications à ce compte rendu.

M. PELLET. – J'ai noté que de nombreux passages étaient inaudibles.

Mme de SUREMAIN. – En effet, nous vous invitons à bien utiliser le micro lorsque vous intervenez. Cela facilite l'enregistrement. A la fin des séquences d'enregistrement, il manque une phrase ou une demi-phrase chaque fois. Il faut peut-être nous faire des

signes pour nous demander de parler plus fort ou de reprendre la phrase que nous venons de prononcer.

Utiliser des micros serait une bonne idée.

Il est procédé au vote :

1.2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 04/10/2019.

Pour :30 – Contre :0 – Abstention :0 – Ne Se Prononce Pas : 0

Le –CA adopte le procès-verbal du 4 octobre 2019 à l’unanimité.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1. Approbation du projet de statuts de la fondation

Mme de SUREMAIN. – Nous vous proposerons d’approuver, après un exposé liminaire et une discussion, le projet de statuts de la Fondation. Je demande à Monsieur Zidi et Monsieur Ligneul, en tant que Président de la Commission des statuts, de venir présenter ce projet de statuts pour la Fondation.

M. ZIDI. – Bonjour à tous. Je vous propose de commencer cette présentation liminaire.

L’objectif de ce point est de vous présenter l’avancement du projet de Fondation, puisque comme indiqué lors du dernier CA, nous étions en phase de rédaction des statuts de la Fondation partenariale, avec l’aide d’un cabinet extérieur, Agrégative Consulting.

Quelques éléments sur les statuts de ce projet de Fondation partenariale vous ont été présentés lors de la précédente séance. Il s’agit désormais de vous présenter le projet quasi finalisé.

Au niveau du déroulé, deux Commissions des statuts se sont réunies, en octobre et le 5 novembre pour arriver à la finalisation de ces statuts. Entre-temps, nous avons également eu des échanges avec le cabinet.

Les membres de la Commission des statuts ont eu à disposition ce premier projet rédigé par le cabinet. Un certain nombre de modifications et d'améliorations ont été apportées. Nous vous les présenterons, sachant que dans le processus temporel, il est prévu de vous présenter ce jour l'état de ces statuts et de vous proposer de les approuver. Ensuite, puisqu'il s'agit d'une Fondation, des démarches seront conduites avec les partenaires, qui seront amenés à examiner ces statuts et à les adopter.

Enfin, nous reviendrons vers la Commission des statuts, puis vers le Conseil d'administration pour obtenir une validation finale.

Les documents ont été mis à votre disposition sur le *SharePoint*. Ils ont évolué à la suite des différents échanges avec la Commission des statuts et le cabinet. Vous sont présentés quelques articles clés des statuts qui vous sont présentés. En rouge apparaissent les évolutions par rapport à la version initiale proposée par la Commission des statuts.

Ainsi, à l'article 5, au niveau de l'objet de la Fondation, nous avons précisé que la Fondation pouvait également se tourner à l'extérieur, et plus précisément vers l'étranger, et avoir des partenaires étrangers pour obtenir des financements. Bien évidemment, ceci s'inscrira dans le droit français. Nicolas Ligneul pourra revenir sur les aspects juridiques.

L'article 6 a été modifié de façon mineure. Initialement, nous parlions d'université civique ou citoyenne. Or nous sommes désormais davantage sur un concept d'université engagée. Nous avons donc voulu le préciser au niveau de l'article 6 présentant les moyens d'action. Je n'entrerai pas dans le détail de ces moyens, mais encore une fois, je pointe les modifications essentielles.

Je passe à l'article 11 et plus précisément à la composition du Conseil d'administration. Nous en avons discuté la fois précédente, en tout cas dans ses généralités. Il s'agissait ici de bien préciser encore une fois le fait que l'université contrôle cette fondation partenariale, en particulier au niveau du Conseil d'administration et de sa composition. L'article 11 indique clairement que le Conseil d'administration de la Fondation est composé d'une majorité de représentants de l'UPEC, qui sera fondatrice de cette Fondation. Les

représentants de l'UPEC, comme indiqué en rouge, seront au moins au nombre de 2 pour les représentants du personnel. La Commission des statuts a demandé que le Président de l'UPEC siège également au Conseil d'administration en tant que membre de droit avec voix délibérative.

Je passe à l'article 12. Pour que l'Université puisse contrôler cette fondation partenariale, il est proposé que le Président en exercice de l'Université soit également le Président de la Fondation. Nous l'avions évoqué la fois précédente.

L'article 13 définit le Bureau de la Fondation. Le Conseil d'administration de cette Fondation approuvera à la majorité des membres présents ou représentés la composition du Bureau. Cette phrase a été extraite de l'article 13, pour assurer le contrôle, y compris au niveau du Bureau.

L'article 16, indiqué comme divers, visait à préciser que les membres du Conseil d'administration, mais aussi le Président, participent à cette Fondation gratuitement. Il existe un aspect non rémunéré qu'il fallait préciser. Nous l'avions fait dans la première version au travers des membres du Conseil d'administration et du Bureau, mais nous avons précisé que le Président entrait également dans ce cadre.

L'article 20 indique que les statuts ne pourront être modifiés que sur proposition du Président. Nous sommes vraiment dans la logique de contrôle de l'université sur cette fondation partenariale.

L'article 22 indique que les activités de la Fondation, au travers de son rapport d'activité, les comptes annuels, le rapport du Commissaire aux comptes, le budget feront l'objet d'une présentation au Conseil d'administration de l'UPEC et au Conseil académique de l'UPEC. Il existera donc une transparence au niveau de l'activité de la Fondation partenariale vis-à-vis des instances de l'université.

Sur les articles qui suivent, 24 et 25, la partie conflit d'intérêts est abordée. Nous en avons parlé également. En outre, une charte éthique est précisée dans l'article 25. La Fondation

se dotera donc d'une charte éthique. Un règlement intérieur précisera un certain nombre d'aspects de fonctionnement de la Fondation. Il sera adossé à ces statuts et sera adopté par le Conseil d'administration de la Fondation, à la majorité des deux tiers des administrateurs présents ou représentés.

Sur la partie internationale que j'ai introduite tout à l'heure, l'article 27 a été ajouté sur le droit applicable et contestation. Il est clairement précisé dans l'alinéa 27.1 que la Fondation sera soumise au droit français à l'exclusion de tout autre. Quelle que soit l'origine des fonds, le droit français s'appliquera.

J'en ai fini de ce balayage général des articles de ce projet de statuts. Je donne la parole à Nicolas Ligneul.

M. LIGNEUL. – Merci, Monsieur Zidi. Deux aspects sont apparus aux travaux de la Commission des statuts.

Le premier est que nous sommes en train de débattre d'un projet de statuts qui n'est qu'un projet et qui sera nécessairement amendé par nos partenaires. Cela fera l'objet d'une négociation, acte essentiel pour que notre Président puisse lever des fonds et avoir ensuite un débat constructif avec les partenaires.

L'idée fondamentale qui a émergé des travaux de la Commission des statuts est que nous voudrions proposer au Conseil d'administration de donner un mandat extrêmement clair au Président. Il nous semble que dans ce projet de statuts, certains éléments sont beaucoup plus importants que d'autres.

Les éléments qui sont les plus importants sont ceux qui intéressent le contrôle de la Fondation par l'université. Cela nous est apparu comme un élément essentiel de ce projet de statuts. Pour cela, la Commission des statuts entend insister sur trois aspects avec une particulière lourdeur et une particulière fermeté. Je vous propose que le Conseil d'administration s'associe à cette démarche.

Premièrement, le Président de l'université en exercice doit absolument être le Président de la Fondation. En cas de crise ou de difficulté, il existe, à l'université, des règles internes qui permettent de régler nos relations avec notre Président. Nous voulons pouvoir utiliser ces règles dans les relations à l'intérieur de la Fondation et éviter de laver notre linge sale avec nos partenaires.

La deuxième règle est que nous voulions une majorité au Conseil d'administration. Sur ce point, la Commission des statuts a insisté pour que les choses progressent vers encore plus de protection. Auparavant, on proposait un Conseil d'administration constitué à parité de membres de l'université et de partenaires. Nous proposons qu'une majorité des membres du Conseil d'administration soit membre de l'université et que la majorité bascule, puisque le Président en est membre de droit, ce qui n'était pas prévu initialement. Là encore, l'idée est d'assurer la possibilité d'avoir la majorité au Conseil d'administration de la Fondation si tous les représentants de l'université s'entendent, ce qui ne sera pas forcément le cas, mais nous ne pouvons pas prévoir ce qui sera décidé par les uns et les autres.

Le troisième aspect porte sur notre volonté de verrouiller la question de la modification des statuts et qu'ils ne puissent être modifiés qu'à l'initiative du Président. Cette modification doit intervenir à la majorité qualifiée. Il nous a semblé que les deux tiers étaient une majorité suffisamment protectrice pour éviter qu'une modification des statuts remette en cause le reste de la protection.

Tels sont les éléments qui nous semblent constituer le cœur de ce projet de statuts. Pour le reste, nous avons essayé d'être le plus constructifs possible, de proposer un projet de statuts le plus adapté possible à ce qui sera forcément une négociation. Nous voudrions que le message soit très clair à l'égard de notre Président. Là-dessus, cela n'est pas tellement négociable et nous pouvons être comptables des raisons pour lesquelles cela n'est pas négociable. En revanche, si la question est de mettre trois personnes au lieu de deux ou quatre au lieu de trois, évidemment, nous pourrions avoir cette discussion après.

Nous voudrions que notre Président ait les coudées franches pour négocier sur ce qui nous semble moins fondamental que ces aspects.

Telle est la démarche de fond que nous avons voulu adopter.

Sur la question de l'international, j'avais en tête que la Fondation était susceptible d'être ouverte à l'international. Pour le financement, ce n'est pas si simple, car il existe une réglementation relative au financement de la recherche, qui n'est pas forcément facile. Cela dépend le domaine dans lequel intervient le financement de la recherche. Je crois que cela est plus pointu. Surtout, du point de vue de l'activité des chercheurs, il n'était pas possible de considérer que la Fondation ait une activité de recherche strictement centrée sur la République française, dans la mesure où beaucoup de chercheurs de notre université ont une activité qui dépasse largement les frontières de notre Etat. Voilà pourquoi nous avons voulu donner au projet une dimension plus internationale.

Pour le reste, un certain nombre de rédactions résultent de choix politiques ou de choix juridiques qui peuvent se discuter. Je suis donc à votre disposition pour répondre à vos questions.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous êtes invités à poser vos éventuelles questions.

M. TEBOUL. – Concernant la seule initiative du Président pour la modification des statuts, je comprends l'objectif recherché. Je crains simplement que cela soit un peu trop présidentialiste, sans m'opposer à l'autorité du Président qui est tout à fait justifiée. Je pense que dans un certain nombre de cas, il peut être intéressant d'avoir des initiatives qui émanent des personnes faisant partie de l'UPEC, et exclusivement celles-ci. Je pense notamment à l'ensemble des administrateurs. Pour ces personnes, il peut être intéressant de demander une modification des statuts sur un point ou un autre. Le fait de pouvoir la demander ne veut pas dire qu'elle aboutira. Sur ce point, il peut y avoir une opposition

entre le point de vue de certains administrateurs et celui du Président, et les débats permettront de trancher.

Il n'en demeure pas moins que l'initiative doit appartenir à l'ensemble de ceux qui sont intéressés par le fonctionnement de la Fondation, et plus particulièrement les administrateurs de l'UPEC, mais aussi les membres du CAC. Ces derniers, sur un point ou un autre, peuvent donner, en tant que membre du Conseil académique, un point de vue intéressant. Je pense que ce point mériterait d'être discuté.

M. LIGNEUL. – J'entends votre observation avec d'autant plus de bienveillance que l'initiative d'un projet de modification des statuts, lorsqu'elle émane de personnes qui les connaissent et qui connaissent l'activité d'une institution, est évidemment toujours une bonne chose. J'entends complètement.

Simplement, ce choix technique a été dicté par le fait suivant : si nous ouvrons la possibilité de modifier les statuts, nous devons expliquer à nos partenaires que les membres du Conseil d'administration de l'université, qui ne sont pas forcément membres du Conseil d'administration de la Fondation, les membres du CAC de l'Université, qui ne sont en principe pas membres du Conseil d'administration de la Fondation, vont proposer de modifier des statuts qui les gouvernent eux aussi. Si j'étais le partenaire de l'université, je considérerais que je veux, moi aussi, être à l'initiative de la modification des statuts. L'idée était vraiment d'utiliser le Président de la Fondation comme un filtre.

En fait, on peut raisonner *in abstracto*, considérer que nous sommes dans un monde parfait et que tous les représentants de l'université voteront toujours dans le même sens lorsqu'ils siégeront au Conseil d'administration de la Fondation. On peut aussi redescendre sur Terre et se dire que cela n'arrivera pas. Il y aura un débat. Au moment de la désignation des membres du Conseil d'administration, il y aura la question d'un choix politique pour ceux qui iront représenter l'université à la Fondation, qui est le choix politique de la ligne qui sera conduite par l'université à l'intérieur de la Fondation. Plus le choix politique sera net et fort, plus nous parlerons fortement au sein de la Fondation.

De toute façon, à partir du moment où nous discuterons dans le Conseil d'administration de la Fondation, vont émaner de ce Conseil d'administration des idées opportunes ou pas, utiles ou pas, politiquement dans le sens de ce que nous voulons faire ou pas. Il est apparu à la Commission des statuts qu'il était important que nous ayons un filtrage pour la modification des statuts. En effet, en modifiant les statuts, on peut toucher à la qualité de Président membre de droit du Conseil d'administration. Nous perdrons donc la majorité au sein du Conseil d'administration. On peut aussi toucher à la composition du Conseil d'administration. Dans la mesure où dans la loi, on prévoit des équilibres entre les collèges au sein du Conseil d'administration, nous avons repris une consultation spécifique du cabinet pour savoir précisément si nous pouvions avoir la majorité dans le cadre du Conseil d'administration de la Fondation. La réponse a été que ce n'est pas forcément la règle retenue habituellement, mais que juridiquement, c'est possible. L'idée est de privilégier une voix commune pour l'université.

On peut réduire la perspective de cette voix commune. Je n'ai pas d'obstacle à laisser un pouvoir d'initiative à d'autres. Il n'existe pas d'obstacle juridique à ce que nous fassions cela, mais dans la négociation qui sera menée ensuite avec nos partenaires, il faut imaginer qu'ils pourront nous dire qu'ils veulent aussi être à l'initiative de la modification. Là, c'est un verrou qui saute pour l'université.

M. PELLET. – Sur cette même question, nous pouvons penser que cet argument fonctionne aussi pour la mesure qui stipule que seul le Président de l'UPEC peut proposer une modification des statuts. J'entends bien l'argument. Un moyen de l'éviter pourrait être, non pas de dire que les autres membres de l'UPEC peuvent proposer une modification des statuts, mais de dire qu'une proposition votée à la majorité peut aussi émaner des Conseils centraux de l'UPEC. Il s'agirait donc d'ajouter « à l'initiative du Président ou des Conseils centraux de l'UPEC ». Cela impliquerait déjà une majorité obtenue au sein des Conseils centraux, soit le Conseil d'administration, soit la totalité des Conseils. Cela éviterait que la séparation soit formulée en termes d'élus UPEC et d'élus non-UPEC.

M. LIGNEUL. – Merci de votre précision, cela me permet d'ajouter un point. Pour moi, il est différent d'être à l'initiative d'une idée ou d'une modification de statut. Il faut évidemment que tout le monde puisse être à l'initiative d'une idée. Ce n'est pas de la même nature que la modification des statuts.

J'attire votre attention sur une difficulté de technique juridique compte tenu de l'état du droit. La Fondation ne peut pas avoir l'activité d'un centre de recherches. Il ne faut pas qu'elle soit une institution redondante de l'université. La loi lui donne vraiment une fonction particulière, en dehors des fonctions traditionnelles des universités. Dire que les statuts de la Fondation peuvent être modifiés par des membres d'autres Conseils de l'université nous met en difficulté. Pour moi, une idée qui émanerait d'un Conseil de l'université, du CAC ou de la Commission de recherche, ou même d'un membre de la communauté universitaire n'est pas à bannir. Au contraire, il faut l'écouter. Il faut peut-être qu'en interne, nous prévoyions un système pour que le Président puisse porter cette voix au sein de la Fondation, en étant éventuellement obligé d'avoir cette perspective, mais il est compliqué de le négocier avec nos partenaires

M. TEBOUL. – Si une majorité des membres du Conseil d'administration veulent modifier les statuts et formuler une proposition, le Président seul pourra s'opposer à la majorité des membres du Conseil d'administration et refuser d'utiliser le pouvoir d'initiative dont il dispose pour inscrire la modification des statuts à l'ordre du jour. Cela lui permet d'avoir seul une capacité de blocage à l'égard de la majorité du Conseil d'administration. Je trouve cela inacceptable.

M. LIGNEUL. – Je comprends votre argument. Il me semble qu'en réalité, une institution peut faire cela, le recteur. Le Président n'a pas tellement la possibilité de faire cela, puisque de toute façon, la modification des statuts doit être validée par le recteur. Cela figure dans la loi. Il existe une vraie tutelle de la part du rectorat. Nous comprenons pourquoi. L'idée est de contrôler qui gère des fonds originaires de fonds publics ou d'appels publics à la générosité. Il est assez logique que cette dimension existe.

Je ne vois pas quels enjeux pourraient exister sur le fait que le Président refuserait de modifier les statuts. Les statuts règlent dans la part de ce qui est possible de choisir, qui est assez congrue compte tenu de la position du rectorat et de l'Etat de droit. Il pourrait décider de changer le nombre de voix au Conseil d'administration, sachant que de toute façon, il conservera la majorité qu'il a déjà, il est déjà membre de droit. Nous sommes bien obligés de lui donner un tel pouvoir, non pas pour créer du présidentielisme et un système dans lequel il aurait tout le pouvoir, mais parce qu'il s'agit du seul moyen d'avoir un contrôle sur la Fondation. Il faut bien que ce contrôle existe et pour qu'il existe, il faut l'incarner.

Techniquement, je ne vois pas d'autres moyens d'assurer un vrai contrôle sur la Fondation.

M. LE PRÉSIDENT. – Il faudrait imaginer que le Président ou la Présidente se mettrait à dos un Conseil d'administration, un CAC. Cela deviendrait compliqué pour elle ou lui.

M. TEBOUL. – Il est vrai qu'en principe, le Président devrait suivre le point de vue majoritaire du Conseil d'administration et accepter d'utiliser son pouvoir d'initiative dont il dispose seul. Néanmoins, on peut craindre des dérives présidentielistes qui pourraient se produire avec certains Présidents.

M. LE PRÉSIDENT. – Il y a le recteur.

M. LIGNEUL. – J'entends cette angoisse et je la partage un peu, mais la réponse ne consiste pas à ouvrir la possibilité de modifier les statuts à d'autres. Elle consiste à réfléchir en interne à l'université aux relations que nous avons avec le Président lorsqu'il participe aux travaux de la Fondation, lorsqu'il discute avec le rectorat. Un Président qui veut tout bloquer pour que cela lui soit favorable, s'il se met d'accord avec le recteur, c'est terminé. On ne parle même plus des autres institutions de l'université, parce que cela se bloque *de facto*. Il faut réfléchir en interne à la façon dont nous gérons ce sujet.

Pour aller un peu plus loin sur ce débat, nous n'avons pas eu le temps de passer la question de la modification du règlement intérieur de l'université à la dernière Commission des

statuts. Je ne pense pas qu'il faille lier cela à la rédaction du projet de statuts. Je pense que le Conseil d'administration de l'université doit avoir une vraie réflexion sur ces questions, de façon transparente, avec du recul. Nous aurons le temps de le faire compte tenu de la durée de la négociation.

Nous devons envisager ces questions entre nous, nous n'allons pas en discuter avec des partenaires qui sont des banques, des compagnies d'assurance, des entreprises privées. Au contraire, il faut que nous nous mettions d'accord entre nous sur les difficultés et les moyens de les résoudre.

Je comprends l'angoisse, mais je ne crois pas que cela soit la bonne réponse.

M. PELLET. – Dans un passé récent, il est déjà arrivé que des Présidents, suite à des décisions, soient en opposition avec leur Conseil d'administration et qu'il existe un conflit sur des décisions à prendre.

La question est la suivante : comment éviter cette situation ? On raisonne toujours sur le pire, pas sur le meilleur.

M. LE PRÉSIDENT. – Cela vous concerne. Le pire n'est jamais sûr.

M. LIGNEUL. – Le pire serait de régler cela avec le patron d'une banque ou d'une entreprise. Cela serait encore pire que ce que nous avons connu dans cette situation.

M. PELLET. – Je suis d'accord. Le vote a eu lieu il y a quinze jours. Les administrateurs ont choisi de ne pas entendre les arguments que nous avons essayé de mettre en avant, mais...

M. LE PRÉSIDENT. – Le vote a été très largement majoritaire.

M. PELLET. – Je ne le conteste pas. Vous dites qu'il faut trouver un moyen de contrôler ou de réguler, je pense que le débat d'il y a quinze jours était entre un contrôle démocratique et un système présidentiel. Le CA a accepté le principe d'un système essentiellement présidentiel. Or le Président sert de filtre, mais il peut aussi filtrer dans les deux sens. Quelle garantie démocratique que ce filtre ne fonctionne pas dans les deux sens ?

M. LIGNEUL. – Il en existe une, mais c'est l'arme nucléaire. Nous avons prévu que le Président de la Fondation est forcément le Président en exercice. Par conséquent, si le Président en exercice n'est plus en exercice, il ne reste pas Président de la Fondation. L'instrument ultime est celui-ci. En cas de vrai blocage, le recteur bloque. Après, si nous faisons un choix politique, il faut l'assumer.

M. LE PRÉSIDENT. – Il y a beaucoup de garanties.

M. LIGNEUL. – Je suis d'accord sur le fait qu'il faut envisager le pire, mais ouvrir la possibilité de modifier les statuts de la Fondation à d'autres ne me paraît pas une bonne stratégie.

M. TEBOUL. – Il s'agit d'ouvrir la possibilité de proposer une modification des statuts.

M. LIGNEUL. – L'idée était de verrouiller l'initiative au profit du Président. Pour cette raison, nous avons fait évoluer le texte dans ce sens. J'entends votre observation, mais il me semble que ceci est un moyen de préserver le plus souvent, et dans le cas normal, les intérêts de l'université.

M. LOWENSTEIN. – Il me semble que le Président est élu et qu'il fonctionne sous le contrôle du Conseil d'administration. Il ne peut pas mener sa politique seul. Le fait qu'il ait certaines prérogatives attachées à son statut et à son élection par la communauté universitaire me semble normal. Le fait que l'on essaie de diviser le nombre de responsabilités, qui prend les initiatives et qui peut prendre les décisions fait qu'actuellement, le modèle universitaire et son fonctionnement sont parfois sclérosés et souffrent d'une extrême lenteur, et parfois même d'un manque d'initiative puisque tout le monde a voix consultative. Aller vers l'avant, parfois, ça ne ferait pas de mal.

M. LE PRÉSIDENT. – Un Président ou une Présidente qui commencerait à partir en mode autonomie totale sur une Fondation contre un Conseil d'administration qui ferait des remarques serait bizarre. Nous allons présenter ce que nous ferons. La Fondation n'est pas une boîte noire. Nous avons indiqué que les Conseils seraient largement avertis. Le but est

bien la transparence. C'est une Fondation pour aider la formation et la recherche, ce n'est pas une Fondation pour acheter des Ferrari. Sur ce point, je pense que nos instances démocratiques sont quand même très solides.

Monsieur Pellet, vous ne pouvez pas faire tout le CA à vous tout seul. Vous ne pouvez pas préempter un CA.

M. PELLET. – Si personne ne souhaite prendre la parole, j'aimerais intervenir avant que vous ne déclariez la discussion close.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous vous écoutons.

M. PELLET. – Je voulais revenir sur l'article 11, la composition du CA qui reste, je le regrette, tout aussi floue dans sa formulation qu'il y a quinze jours ou deux mois.

« Au moins deux représentants », même en ajoutant « et le Président de l'UPEC », on reste dans le brouillard complet. J'ai vu la version antérieure, avant passage en Commission, qui comprenait un tableau. Certes, le tableau était erroné, puisqu'il reposait sur le principe d'une parité, alors que nous sommes passés à un système de majorité, ce avec quoi tout le monde est d'accord, je crois.

L'idée de quantifier précisément le nombre et de mentionner le mode de désignation des représentants de l'UPEC qui siégeront dans ce CA est essentielle.

Je proposerais volontiers une règle en reprenant en partie l'idée du tableau de la version précédente et qui est dans le *SharePoint*.

Vous avez indiqué vous-même que le Président serait membre de droit de ce CA. Dans le collège des fondateurs, je propose de faire trois cases au lieu de deux, une pour le Président de la Fondation, une pour les représentants de l'UPEC. Il s'agirait d'appliquer la formule implicite dans le tableau que l'on pourrait appeler $N+2$. Une fois qu'on a sorti le Président, qui fait la majorité UPEC, on peut partir du principe que N correspond au nombre de fondateurs. Il y a donc un nombre N de sièges correspondant au nombre N de fondateurs non-UPEC. On ajoute $+2$ à ce nombre. Cela permet de donner une règle qui

garantira qu'à chaque nouvelle entrée, la majorité restera à l'UPEC. Il s'agit d'une proposition de calcul.

Une fois que nous aurons posé cela, qui garantira la majorité de l'UPEC, restera à définir qui sont les représentants, comment ils sont désignés. J'ai bataillé il y a trois semaines sur la question de la Fondation universitaire et le principe de représentativité. Il me semble qu'*a minima*, dans cette Fondation qui ne sera pas sous le contrôle des Conseils centraux, il faut des représentants de toutes les listes d'élus du personnel. Il est évident que s'il n'y a que trois représentants, les possibilités seront limitées. Plus il y aura de partenaires, plus la variété des représentants pourra être garantie. Il faudrait peut-être trouver une formule comme « appartenant à des listes différentes ».

Reste encore à définir la désignation. Est-ce le Président qui désigne individuellement ou est-ce les Conseils centraux qui désignent ?

M. LIGNEUL. – Merci de vos observations. Je vous suis complètement sur un aspect. Une partie n'est pas envisagée dans le projet de statuts et je milite très fortement pour que cela ne soit pas le cas. La question de savoir qui siégera ou ne siégera pas ne doit pas être négociée avec une banque ou une entreprise privée. La conséquence sera que sinon, lorsque vous aurez un partenaire en face de vous, il dira : « je mets tant de millions d'euros, je veux que cela soit telle personne ou pas telle autre ». Ce n'est pas un bon débat.

En revanche, nous pouvons avoir un débat en interne sur la façon dont nous désignerons les représentants de l'université à la Fondation. J'y suis extrêmement favorable. Nous avons vu un projet de règlement intérieur à la Commission des statuts. Nous avons beaucoup de choses à faire, nous n'avons donc pas eu le temps de l'envisager. Je vous invite bien volontiers à venir à la prochaine Commission des statuts pour que nous puissions en débattre ensemble, chercher une solution qui convienne et réfléchir à cela en interne. Vous pouvez être représenté par des collègues de votre liste, je n'ai pas de difficulté par rapport à cela. Nous ne devons pas être dans la main de nos partenaires commerciaux sur ces questions.

Quant à la question du tableau, j'entends votre observation. J'ai insisté pour qu'on le supprime. Un débat a eu lieu avec Monsieur Levrat sur ce qui avait été convenu en Commission des statuts. Le problème est toujours le même. Cet instrument servira à une négociation. Jusqu'à quel point voulons-nous laisser de l'influence et de l'importance à nos partenaires commerciaux dans la représentation commune ? Pour cela, il ne me semblait pas opportun d'afficher les choses très clairement. Cela a été débattu par la Commission des statuts et sur le fond, cela ne me pose pas plus de difficultés, parce qu'en réalité, cela sera négocié.

M. PELLET. – Il me semble pire d'annoncer dans le premier article « le Conseil d'administration est composé d'une majorité de représentants de l'UPEC ». Ce que je proposais permettait de supprimer cette ligne. Il s'agirait de dire : « Le Conseil d'administration se compose du Président de la Fondation, d'un nombre N+2 d'élus de l'UPEC et d'un nombre N de partenaires ». Il n'est alors plus utile de préciser « est composé d'une majorité de représentants de l'UPEC ».

M. LIGNEUL. – C'est un peu plus compliqué. Les donateurs peuvent décider de devenir fondateurs pendant le cours de la vie de la Fondation si tout le monde se met d'accord là-dessus. Les choses me paraissent un peu moins figées.

La position de la Commission des statuts était complètement unanime sur ce point. Il s'agit de conserver la phrase suivante : « le Conseil d'administration est composé d'une majorité de représentants de l'UPEC ». Avant, c'était à parité, nous avons essayé de faire en sorte que cela devienne la majorité. Je crois que cette phrase doit être conservée.

Le reste peut se discuter, ainsi que la question de la gouvernance. En revanche, il faut être extrêmement fermé sur le principe selon lequel la majeure partie des membres du Conseil d'administration sont membres de l'UPEC.

M. PELLET. – Vous êtes en train de nous dire que les partenaires vont indiquer s'ils sont d'accord avec le type de représentants de l'UPEC.

M. LIGNEUL. – Non, je vous dis que les statuts seront signés par les partenaires si ces derniers acceptent de les signer. Le principe du contrat est que tout le monde soit d'accord. Ce que dit la Commission des statuts ce jour par ma voix à votre Conseil d'administration, c'est qu'elle recommande très vivement que l'université dispose de ces trois moyens de protéger ces intérêts. C'est ce qui lui est apparu. J'assume complètement ce choix et la majorité au Conseil d'administration de la Fondation semble nécessaire à la Commission des statuts pour protéger les intérêts de l'université.

M. PELLET. – Je résume. Il y a trois semaines, nous avons exclu l'idée d'une Fondation universitaire, parce que cela risquait d'effrayer les investisseurs.

M. LE PRÉSIDENT. – On ne peut pas refaire le match chaque fois. Cela devient très pénible. Vous préemptez le Conseil d'administration, alors que nous avons beaucoup de points à examiner. Nous ne sommes plus dans la démocratie.

M. PELLET. – Nous sommes en train d'éliminer des statuts de cette Fondation partenariale toute mention qui puisse être un minimum d'expression du fonctionnement démocratique.

M. LE PRÉSIDENT. – L'Université est majoritaire. Nous nous étions engagés là-dessus. Ce sont des éléments importants.

M. PELLET. – Je m'apprêtais à m'abstenir, mais si cela ne bouge pas, je voterai contre.

M. LE PRÉSIDENT. – Votez contre.

Je vous propose de clore la discussion.

M. PELLET. – Si les collègues administrateurs silencieux n'interviennent pas sur ces questions dans ces moments, je ne comprends pas.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous n'allons pas refaire le même débat chaque fois. Vous avez exposé votre position. A un moment, il faut avancer.

M. PELLET. – Très bien : renonçons à toutes nos garanties démocratiques !...

M. LE PRÉSIDENT. – Nous sommes effectivement de grands tyrans, cela se voit tous les jours.

M. LIGNEUL. – Je vous rappelle les trois principes, afin que cela soit clair :

- Le Président de la Fondation est le Président de l'université en exercice de droit ;
- L'Université a la majorité au Conseil d'administration de la Fondation ;
- Les modalités de modification des statuts sont verrouillées, avec une initiative exclusive du Président de la Fondation et une majorité qualifiée des deux tiers.

Mme LE LAGADEC. – Chaque fois, lors des CA, j'essaie d'obtenir les documents. Là, j'ai la version d'avant, mais je n'ai pas la version que vous avez retravaillée avec les instances de l'université qui est récente. J'ai essayé d'accéder à la plateforme avec mon outil, mais comme il s'agit d'un iPad, je ne peux pas. Existe-t-il un moyen de nous projeter la version modifiée ?

M. LIGNEUL. – La Commission des statuts s'est réunie le 5 novembre. Le document a donc été mis en ligne le 7 novembre.

M. LE PRÉSIDENT. – Les diapositives projetées reprennent les modifications qui apparaissent en rouge. Si nous reprenons les 28 articles, nous serons encore ici à 15 heures.

M. ZIDI. – Les discussions au niveau de la Commission des statuts ont porté sur les quelques articles que je vous ai projetés et en rouge, les modifications apportées par rapport à la version précédente. Les autres modifications sont mineures.

M. LIGNEUL. – Pour être complet, il existait une demande très forte de la Commission des statuts et en particulier de son Président que je suis d'avoir la communication des éléments échangés avec le Conseil de l'université. J'ai beaucoup sollicité Monsieur Zidi pour cela. Les membres de la Commission des statuts ont été destinataires de tous ces éléments, des emails, des versions intermédiaires, des échanges de questions. Nous avons même eu un entretien téléphonique avec l'avocat de l'université pendant la dernière Commission des

statuts. Un vrai travail exempté de préparation a eu lieu. Il est donc difficile de vous adresser chaque projet au fur et à mesure, car cela représenterait un nombre de documents considérables.

Mme LE LAGADEC. – Excusez-moi d’insister, mais je sié debate à un Conseil d’administration et je demande simplement à disposer des éléments pour me prononcer. Je comprends que l’on ne puisse pas me donner tous les éléments et je ne le demande pas. Il s’agit simplement d’être informée, sinon je ne viens pas en Conseil d’administration.

M. LEVRAT. – Le document a été mis en ligne en fin d’après-midi le 7 novembre. Nous avons fait apparaître en modifications apparentes les quelques modifications. Nous pouvons vous les montrer.

Le document modifié est projeté en séance.

M. ZIDI. – Nous retrouvons dans ce balayage les éléments que j’ai extraits dans ma présentation.

M. PELLET. – Dans le précédent débat sur le type de Fondation, quand j’ai signalé le flou, l’imprécision et le danger de ces statuts, il m’a été répondu que cela serait une affaire de précision en CA des articles dans les statuts. Je note que nous allons voter des statuts qui ne sont pas plus précis qu’il y a trois semaines et qui laissent toutes les possibilités. Si le CA décide de se dessaisir à ce point de son droit de regard, j’en prends note.

M. LE PRESIDENT. – Vous avez déjà fait cette remarque.

2.1 : Approbation du projet de statuts de la fondation.

Pour : 26 – Contre : 1 – Abstention : 3 – Ne Se Prononce Pas : 0

Le projet de statuts de la fondation est approuvé à la majorité des votants.
--

M. LE PRESIDENT. – Je vous rappelle que nous aurons l’occasion de repasser en CA, car vous avez voté sur un projet qui sera éventuellement modifié.

Je remercie la Commission des statuts pour ce travail professionnel. La qualité apportée par l'université sur ce domaine est très haut de gamme.

2.2. Approbation des statuts provisoires de l'UFR d'études politiques

M. PALAU. – Bonjour à toutes et à tous. Ma présentation est la suite logique de la création de l'UFR votée le 18 octobre par votre Conseil d'administration.

Il s'agit de vous présenter le projet de statuts. Je vous propose de vous présenter les grands principes rapidement. Vous avez par ailleurs le document complet à votre disposition.

Le projet de statuts que vous avez sous les yeux a été présenté en Commission des statuts le 11 octobre 2019. La Commission a procédé à un travail d'amélioration du projet qui lui était présenté. A la suite de l'acceptation des propositions d'amélioration formulées, ce projet a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission des statuts. La version qui vous est proposée est bien sûr la version consolidée intégrant les remarques de la Commission du 11 octobre.

Les six grands principes font écho à la présentation qui vous a été faite le 18 octobre concernant la création de l'école. Je les énumère très rapidement :

- Une UFR de droit commun qui prend le nom d'école internationale d'études politiques : articles 1 à 6.
- Des études politiques pluridisciplinaires et interdisciplinaires, articulant formation, recherche et professionnalisation : article 1.
- Une gouvernance démocratique et collégiale : articles 7 à 23
 - o Un conseil d'UFR de 24 membres : article 8.
 - o Une répartition équilibrée : 5 sièges pour le collège A, 5 sièges pour le collège B, 6 sièges étudiants ou étudiantes, 2 sièges pour les collègues BIATSS, 6 sièges pour les personnalités extérieures (monde associatif, CNFPT, IRA de Metz avec lequel nous avons une convention pour une CPI, Département,

UPEM (nos formations sont coaccréditées avec l'UPEM, 3 collègues politistes donnent des cours chez nous et dans le cadre de la présentation de l'école, il serait bien d'intégrer une formation coaccréditée dispensée à l'UPEM qui est le Master de Sciences politiques), personnalité qualifiée). Article 9

- o La direction du LIPHA et le responsable administratif de composante avec voix consultative. Article 8
 - o Les compétences du conseil d'UFR. Articles 14 à 18.
 - o Un directeur ou une directrice et un directeur adjoint ou une directrice adjointe élus par le conseil de gestion.
- 4– Constitution d'une filière structurée en L et M de préparation aux concours de l'administration générale et de formation continue des agents publics. Article 24.
 - 5– Création d'un comité de stratégie et de prospective (qui est un peu une projection des Conseils de perfectionnement qu'il y a dans les mentions à l'échelle de l'école) : Une instance consultative de réflexion, d'analyse comparée et de proposition ouverte à des anciens étudiants, des personnalités qualifiées, les responsables de mention et de parcours...
 - 6– Une structure de concertation, de coordination et de mutualisation entre les deux UFR (AEI–EEP), conformément à ce que nous avons indiqué le 18 octobre. Articles 26 à 29.
 - o Réunion commune des deux comités de stratégie et de prospective au moins deux fois par an afin de développer les coopérations, notamment en matière de relations internationales et de formation tout au long de la vie. Article 28.
 - o Une commission permanente se réunissant une fois par mois pour le pilotage de la mutualisation des moyens financiers, humains et logistiques des deux composantes. Article 29. Il ne s'agit pas d'une structure institutionnelle supplémentaire, mais d'une structure de concertation. Les propositions

émises par cette structure sont soumises aux conseils de gestion des deux UFR. Cette structure propose et les Conseils disposent.

M. TEBOUL. – Ma question concerne l'école internationale. Vous avez souligné la différence entre études politiques et sciences politiques. Quelle sera la part de l'enseignement d'études politiques par rapport aux enseignements de sciences politiques ? Seront-elles égales ?

M. PALAU. – L'étude politique couvre l'ensemble des disciplines qui contribuent à l'étude de ce domaine de diplomatie. Pour nous, il s'agit du droit, de l'économie, des langues, de la sociologie, de l'histoire. Je n'ai pas fait le compte heure par heure de ces disciplines par rapport aux sciences politiques, mais elles sont majoritaires. Il me paraît évident que l'objet politique n'est pas le monopole de la science politique.

En outre, je suis frappé de l'acculturation juridique et historique de beaucoup de collègues qui sont passés par des formations d'études politiques. Si l'on pouvait, modestement, essayer de combler ces lacunes, cela serait une bonne chose.

Mme FAURE. – Je n'étais pas présente en Commission des statuts. Dans les Conseils de gestion, au niveau des BIATSS, quel est le cadre à l'UPEC ?

M. LEVRAT. – Il n'y a pas de cadre.

Mme FAURE. – Dans ce cas, nous souhaiterions un troisième pour que le nombre soit impair.

M. LIGNEUL. – Il n'existe pas de cadre. A l'intérieur de l'université, la politique est de laisser la possibilité aux composantes de s'administrer comme elles l'entendent, dès lors qu'il n'existe pas d'exigence légale et que le Code de l'éducation ne l'impose pas. Je crois que d'autres composantes ont laissé plus de place aux BIATSS par rapport aux étudiants. Monsieur Moscovici nous a expliqué cela lors de la dernière Commission des statuts. L'idée est d'avoir une représentation qui colle avec le Conseil de gestion, UFR par UFR.

M. PALAU. – Nous sommes un petit Conseil de gestion, 24 membres. Les Conseils peuvent aller jusqu'à 40. Dans ce cas, il peut y avoir plus de collègues BIATSS.

M. VALLÉE. – Je m’associe à la demande de Madame Faure. Les BIATSS représentent un tiers des effectifs de l’UPEC, donc s’il n’existe pas de cadre, il faudrait peut-être en créer un. Pour revenir au débat précédent, vu qu’il n’y a plus que 2 représentants du personnel de l’UPEC, on pourrait se dire qu’on n’intègre pas les BIATSS. C’est simplement de la considération. C’est un peu choquant. Comme il n’y a pas de cadre, on pourrait limite en mettre zéro.

M. LE PRÉSIDENT. – La réponse sera faite en direction, mais vos propos ont du sens. Nous pouvons discuter d’un cadre.

M. LIGNEUL. – Je n’ai jamais dit qu’on pouvait ou qu’il fallait en mettre zéro. Il me semble simplement opportun que la composition d’un Conseil de gestion soit gérée par l’UFR elle-même. Après, qu’il y ait un arbitrage entre les représentants des BIATSS, les représentants des usagers et les représentants des enseignants me paraît normal. Cela me paraît la moindre des choses et c’est ce qui se passe systématiquement.

M. LE PRÉSIDENT. – Dans le cas précis, la réponse à la demande de Madame Faure est positive.

Mme HUMAIN-LAMOURE. – Il y a une difficulté. Il faut avoir toute la considération nécessaire pour un tiers des personnels de l’école, je suis d’accord, mais à quoi sert un Conseil de gestion ? Il est notamment constitué d’un Conseil restreint aux enseignants-chercheurs, ce qui nécessite un nombre plus important, de fait, d’enseignants-chercheurs par rapport aux autres catégories. Cela est lié à son fonctionnement, ce n’est pas parce que les enseignants-chercheurs sont plus importants que les autres.

Par ailleurs, le nombre de personnalités extérieures est un pourcentage des autres membres. Plus on augmente le nombre de membres, plus on augmente le nombre d’extérieurs. Or on sait qu’il est difficile de mobiliser des personnes extérieures, qui ont bien d’autres choses à faire que de venir siéger dans nos Conseils de gestion. Cela peut poser un problème de quorum à terme. C’est souvent la raison de ce type d’arbitrage. On peut le regretter, mais il existe des contraintes mathématiques.

Mme DE SUREMAIN. – Si le pourcentage est de 20 %, cela ferait 6 extérieurs sur 25.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous propose de passer au vote, avec la modification annoncée.

Il est procédé au vote :

2.2 : Approbation des statuts provisoires de l'UFR d'études politiques.

Pour : 28 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne Se Prononce Pas : 0

Les statuts provisoires de l'UFR d'études politiques sont approuvés à l'unanimité des votants.

3. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

3.1. Présentation du dispositif de contrôle interne

M. MOITON. – Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter la démarche de maîtrise des risques, qui était inscrite au CA du 5 juillet 2019. L'ordre du jour était tellement chargé qu'elle n'a pas pu être présentée et votée à la fin pour le plan d'action. Ce travail a été mené par mon prédécesseur, que je remercie encore une fois.

Je vais vous faire une présentation rapide qui ne suscitera pas, je pense, de vifs débats. Certes, la présentation est technique, mais elle a un impact sur la stratégie de l'université. Si les données financières sont erronées, il est difficile d'élaborer une bonne stratégie financière. Ce n'est donc pas qu'un problème technique.

A la fin, vous aurez à voter les deux tableaux mis à votre disposition sur *SharePoint*. Ils représentent les différents risques recensés et les actions déjà mises en place en 2019.

Pourquoi un contrôle interne ? Pourquoi une démarche de maîtrise des risques ? Nous avons des données financières, la moindre des choses est qu'elles soient fiabilisées. Pour prendre un exemple concret, si le Président a envie de suivre la masse salariale, même avec le meilleur logiciel et les ratios les plus pertinents, si les données sont fausses ou incomplètes, le résultat sera à la hauteur de la valeur de ces données.

Pour cette raison, cette démarche de maîtrise des risques est une assurance raisonnable apportée à la gouvernance sur la qualité des données financières, au service de la stratégie de l'établissement.

Cette démarche est à destination de nos tutelles, dans le sens où nous sommes financés à hauteur de 80 ou 90 % par l'impôt. Il est donc normal que le citoyen contribuable, à travers les tutelles, ait un regard sur nos données et leur qualité. En fait, il s'agit d'une démarche globale de maîtrise des risques avec les acteurs.

Je dis bien les acteurs, et pour moi, ce sont tous les acteurs de l'UPEC. Ce n'est pas l'agent comptable, la DSF, le DGS, mais tous ceux qui interviennent sur les processus financiers qui doivent se sentir concernés par cette démarche.

Cela porte sur des dispositifs d'analyse des risques, de critérisation, dans un cadre de référence qui est l'arrêté du 17 décembre 2015 qui traite de la maîtrise des risques des contrôles internes comptables et budgétaires.

Ce n'est pas l'agent comptable ou un contrôleur interne, mais le contrôle interne. Il s'agit d'une démarche. Chaque acteur intervenant sur un processus financier est le plus à même de connaître les risques. Encore une fois, ce n'est pas l'agent comptable depuis son bureau qui va lister les risques financiers de la recherche. Chaque acteur connaît les risques les plus importants auxquels sera confrontée l'université. Pour moi, ce point est essentiel et tout le monde doit se sentir concerné.

Pour prendre un exemple, nous devons travailler sur les processus financiers dans leur totalité. Lorsqu'un enseignant-chercheur commande un microordinateur dans son laboratoire, cela correspond au début du processus. C'est le fait générateur de l'ensemble. Tous les intervenants sur ce processus sont concernés, jusqu'au dénouement, à la fin, c'est-à-dire le paiement par le facturier de cette commande. Nous ne devons donc pas travailler de façon tubulaire, l'agence comptable d'un côté, la DSF et les laboratoires, mais nous devons travailler ensemble sur ce processus et faire appel à toutes les personnes qui connaissent leur travail et qui maîtrisent ces procédures.

On va recenser tous ces processus financiers. On va parler de la commande publique au niveau de la dépense, des rémunérations, des recettes, de la trésorerie. On va faire un état des lieux, un diagnostic. Où en est la maîtrise des risques pour chacun de ces processus ? Ensuite, nous verrons comment les leviers sont mis en place. Les leviers sont rappelés dans cette slide : l'organisation, les acteurs et leur rôle, la documentation mise à disposition des acteurs (risques, plans d'action, procédures), les OFN (Organigrammes Fonctionnels Nominatifs) pour identifier les titulaires des différentes missions, les remplaçants, les délégations de signature nécessaires, etc.

Le Commissaire aux comptes le dit souvent, un contrôle qui n'est pas tracé est un contrôle qui n'existe pas. Il faut donc vraiment la preuve que l'on a fait ce contrôle. Le pilotage de cet ensemble est très important.

En matière de méthodologie, nous allons nous appuyer sur des dimensions, la gravité du risque et la probabilité. Plus le risque est important, plus on va se concentrer dessus. J'ajouterai une troisième dimension : l'occurrence. Si un risque est grave et qu'il arrive une fois par siècle, on ne le traitera pas en priorité. Nous traiterons en priorité la partie rouge et la partie orange. Nous sommes dans un milieu contraint. Les moyens financiers et humains sont limités. Il me semble donc important de se concentrer sur l'essentiel.

L'évolution entre 2017 et 2018 du processus rémunération a été étudiée. Nous notons une relative constance au niveau des risques relevés entre 2016 et 2018, malgré une légère augmentation. La répartition des risques fait apparaître des risques faibles qui représentent 60 % du total des risques pour le processus rémunération et des risques importants qui en représentent 40 %. Même si les risques sont constants en nombre sur cette période, les risques importants ont progressé de 54 % et les risques maîtrisés ont diminué de 23 %. Ne baissons pas la garde, il est très important de poursuivre cette démarche.

Je vous donne quelques exemples d'actions prioritaires sur le processus rémunération. Nous avons listé 8 risques liés à l'organisation et 3 risques liés au contrôle. Par exemple,

le turnover conséquent des personnels administratifs est un risque. A la DRH, il y a beaucoup de mouvements de gestionnaires de paie. Chaque année, il faut recruter de nouvelles personnes. Il est important d'anticiper ces remplacements et de les organiser, ainsi que de mettre à disposition de ces nouvelles personnes les documents qu'il convient pour qu'elles exercent leur métier convenablement.

Nous avons listé toute une série de risques importants concernant les rémunérations.

Je ne développerai pas l'échelle de maturité des risques.

Pour la commande publique, nous constatons une évolution à la baisse des risques entre 2016 et 2018. Il est intéressant de voir que les risques ne sont pas figés. Vont apparaître de nouveaux risques. Par exemple, le financement du GVT dans le processus de rémunération est important. Cela n'existait pas avant et maintenant, c'est à nous de le financer. Ces grandeurs sont importantes à maîtriser.

Il existe une évolution constante à la baisse concernant la commande publique. La répartition est un peu différente, avec 5 risques majeurs, environ 10 %, presque 40 % de risques importants et plus de la moitié de risques maîtrisés au niveau du processus commande publique.

Pour les risques les plus importants, l'insuffisance de traçabilité des contrôles est essentielle par rapport aux marchés publics. Il existe un plan de contrôle, est-il mis en place ? Cela concerne tous les services qui interviennent sur la chaîne de la commande publique. Il faut voir si les contrôles existent, s'ils sont faits et si les personnes les connaissent.

Trois risques concernent le suivi et le contrôle des dépenses à enjeux en lien avec un marché public à améliorer. La formation du personnel est très importante. Nous avons un turnover important, il faut donc absolument former ces personnes au quotidien. C'est également ma tâche au niveau de l'agence comptable.

Le troisième risque évoqué porte sur la politique de visa qui n'est pas ou mal appliquée. Un arrêté du 31 janvier 2018 liste toutes les pièces justificatives et nous devons réclamer ces documents. Il est bon que cet arrêté soit partagé à l'agence comptable, mais encore plus du côté des services ordonnateurs, par le gestionnaire.

Des risques sont prioritaires, comme la diffusion de la réglementation aux services concernés et renforcement du suivi.

Il me semblait important de vous faire cette présentation. Maintenant, vous devez passer au vote concernant les deux plans qui ont été présentés sur la commande publique et la rémunération.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Mme HUMAIN-LAMOURE. – Je vous remercie de cet exposé. J'ai une remarque sur le tableau « cartographie des risques du processus rémunération ». Je crains que les facteurs d'alerte s'accroissent en 2019 tant la rentrée a été difficile sur un certain nombre de points, et notamment la réalisation des contrats. Nous avons des gens qui, actuellement, travaillent à l'UPEC sans contrat signé, ce qui est problématique à cette date.

Pour améliorer le plan d'action si le Conseil d'administration en convient, concernant la prise en charge tardive d'un agent vacataire nouvellement recruté (5^{ème} ligne du tableau), dans le plan d'action, je souhaiterais que l'on inscrive le déploiement du logiciel OSE, puisque c'est précisément pour améliorer ce type de processus que plusieurs composantes ont demandé ce déploiement. Il me semble qu'il serait intéressant de l'inclure dans le plan d'action.

M. MOITON. – Inclure le déploiement du logiciel ne me pose aucun problème. Encore une fois, l'agent comptable n'est pas le seul décisionnaire, l'ensemble des intervenants sur ces processus le sont, que ce soit dans les composantes, à la DRH, DSF et l'agence comptable.

Mme HUMAIN-LAMOURE. – Des avances ont également été faites tardivement, le 6 novembre alors qu'elles sont d'habitude faites début octobre. Nous avons également des

problèmes d'adresses mail UPEC, qui dépendent de l'inscription dans un nouveau logiciel qui remplace Arpège.

M. SIOLY. – Annuellement, avec l'agence comptable et les services financiers, nous faisons un point sur les risques liés aux enjeux de paie et nous déterminons un plan d'action pour répondre à ces situations.

Dans le dernier plan d'analyse, nous avons signalé un risque important lié au turnover au service RH et cette année, effectivement, un grand nombre de remplacements ont eu lieu dans les équipes, à un moment qui correspond à la rentrée universitaire, puisque les changements de poste interviennent à ce moment. Cela correspond aussi à un pic d'activité pour la DRH avec la prise en compte des entrées dans l'établissement.

Cette année particulièrement, nous avons été dans cette contrainte, avec une activité plus importante que les années précédentes avec un nombre important d'entrées et des effectifs nettement moindres au sein de la DRH puisque nous avons un quart des agents. Je pense que ce risque est conjoncturel, même si nous savons qu'il y a régulièrement à la DRH, des postes vacants liés à la difficulté des missions centrales aux RH, liés à la technicité, à la pression continue sur le personnel de la DRH. Cela crée une tension sur les personnels qui n'est pas bien acceptée dans le temps et qui génère des départs réguliers.

Nous formons, nous essayons de mettre en place les procédures permettant d'assurer la sécurité de la prise en charge des paies. Cette année, au vu des difficultés rencontrées, quelques dossiers ont été en attente. Il y a eu effectivement des reports de paie sur octobre, et c'est malheureux pour les agents concernés. D'autres difficultés se sont ajoutées à la pénurie de personnels. Des coupures d'électricité nous ont empêchés d'utiliser les logiciels RH, ce qui a raccourci considérablement nos délais de prise en charge pour la paie. Il faut savoir qu'à la DRH, la paie est faite un mois à l'avance. Si les dossiers ne sont pas complets un mois avant le versement de la paie, nous ne pouvons pas les prendre en charge. C'est la difficulté de la paie de septembre, car généralement, fin août, nous n'avons pas tous les

dossiers complets ni les actes officiels de nomination qui peuvent dépendre du rectorat ou encore du ministère.

Ces éléments font qu'il y a une pression sur les paies de septembre et sur notre capacité à assurer la totalité des paies en septembre. Néanmoins, nous mettons en œuvre des dispositifs d'acomptes et d'avances. Nous avons fait appel aux dispositifs d'aide sociale qui ont permis de répondre aux situations particulières et problématiques. Nous adressons aux agents qui sont dans ces situations et qui le demandent des courriers permettant à leur bailleur, à leur banque d'accepter cette situation d'attente en attendant le versement de la rémunération.

Chaque agent de la DRH est impliqué et conscient des difficultés des agents. En septembre et octobre, nous faisons ce que nous pouvons.

Mme HUMAIN-LAMOURE. – Nous avons conscience que le personnel de la DRH fait ce qu'il peut. Les gestionnaires RH sont également impactés par cela. Justement, il faudrait essayer de trouver des voies tous ensemble, avec toute la chaîne, composantes, DRH et tous les services impliqués, afin d'identifier des solutions pour fluidifier ces circuits, comme proposé avec le logiciel OSE. Il me paraît intéressant de le porter dans le plan d'action pour répondre à une cartographie de risques.

Mon objectif n'était pas de jeter la pierre au personnel de la DRH, qui est vraiment remarquable et qui travaille autant qu'il peut. Nous en avons tous conscience.

Il est procédé au vote :

3.1. Présentation du dispositif de contrôle interne

Pour : 28 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne Se Prononce Pas : 0

Le dispositif de contrôle internes est approuvé à l'unanimité des votants.

3.2. Approbation du budget rectificatif 2 2019

Mme de SUREMAIN. – Ce BR2 est un état final de notre budget en fin d'exercice 2019. Nous ne sommes pas encore aux comptes financiers, mais cela donne une bonne idée de la manière dont ce budget se terminera et de la cohérence avec le budget initial 2019.

Mme PASQUIER. – Je vous présente le deuxième budget rectificatif pour 2019. Les ajustements de ce budget rectificatif sont les suivants.

Nous constatons une majoration de 3 millions d'euros concernant les recettes budgétaires, ce qui représente 1,21 % de majoration seulement. Dans ces recettes budgétaires, nous avons une augmentation de 200 000 euros des financements de l'Etat, qui est en fait un solde entre une augmentation plus importante de la subvention pour charge de service public, à hauteur de +1,2 million d'euros, et 1 million d'euros de moins sur les financements liés aux opérations pluriannuelles de travaux, compte tenu de l'avancement de ces travaux.

Nous constatons une augmentation de la fiscalité affectée à hauteur de 600 000 euros concernant la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus). En début d'année, il était prévu que le CROUS reverse à l'université l'équivalent de 41 euros par étudiant inscrit. En réalité, ce montant a été de 59 euros par étudiant, d'où cette majoration importante.

D'autres financements publics connaissent une majoration de 400 000 euros.

Nous constatons une augmentation plus notable de nos prévisions de ressources propres, à hauteur de 1,8 million d'euros. Cette augmentation concerne essentiellement la formation en apprentissage, +1,2 million d'euros par rapport à nos prévisions. La formation continue et les droits d'inscription représentent respectivement 100 000 euros, tout comme la taxe d'apprentissage. Les autres recettes représentent 300 000 euros supplémentaires.

Les dépenses budgétaires en crédit de paiement sont majorées de 3,7 millions d'euros, soit 1,47 % des précédentes prévisions.

Elles se répartissent essentiellement sur du fonctionnement, 2,7 millions d'euros en fonctionnement. Cela porte essentiellement sur les activités de formation, à hauteur de 1,6 million d'euros, et sur l'immobilier, à hauteur de 900 000 euros.

Nous notons une augmentation de 700 000 euros de la masse salariale, essentiellement sur la formation (400 000 euros) et la recherche (200 000 euros).

Nous constatons 300 000 euros d'investissements supplémentaires, plutôt sur la partie contrats de recherche.

Ces modifications prises en compte, nous avons un budget rectifié qui prévoit pour l'ensemble de l'année 2019 des recettes à hauteur de 251 millions d'euros, dont près de 202 millions d'euros en provenance des subventions de l'Etat, soit 80 % de nos recettes encaissables.

La subvention pour charge de service public est la part la plus importante, près de 199 millions d'euros, dont 179 millions d'euros au titre de la masse salariale.

D'autres subventions de l'Etat interviennent pour 1,2 million d'euros, ainsi que le financement de nos opérations pluriannuelles de travaux pour un montant global de 1,8 million d'euros en 2019.

Les autres financements reposent sur la fiscalité affectée, les autres financements publics et les ressources propres à hauteur de 49 millions d'euros en 2019.

Nous percevons 2 millions d'euros au titre de la CVEC.

D'autres financements publics sont prévus à hauteur de 15,2 millions d'euros, et notamment 2,6 millions d'euros sur des opérations identifiées de travaux. C'est la fin des opérations pour la Maison des étudiants à Sénart et l'aménagement du cinquième étage de la Faculté de médecine, et le début des opérations pour le bâtiment pour la recherche biomédicale.

En dehors de ces opérations de travaux, d'autres financements publics viennent financer nos opérations de recherche pour 7,2 millions d'euros et 2 millions d'euros sur des contrats d'enseignement, dont 1 million d'euros au titre de l'opération PULSE.

Les ressources propres ont été estimées à hauteur de 31,8 millions d'euros, en augmentation de 1,8 million d'euros, soit 6 % par rapport à nos précédentes prévisions, mais surtout une augmentation de 11 % par rapport aux recettes constatées en 2018.

Ces ressources propres concernent essentiellement les ressources de la formation par l'apprentissage à hauteur de 13,8 millions d'euros, en augmentation de 2 millions d'euros par rapport à la réalisation 2018.

Les autres ressources, notamment la formation continue, les diplômes propres et la VAE à hauteur de 8,5 millions d'euros sont en augmentation de 400 000 euros par rapport à 2018.

Pour les droits d'inscription, les contrats de recherche, la taxe d'apprentissage ou les autres recettes de prestation, la variation est moins importante.

Du côté des dépenses, la prévision corrigée a été estimée à hauteur de 265 millions d'euros au niveau des autorisations d'engagement, avec une part très importante (74 %) pour la masse salariale arrêtée à hauteur de 195 millions d'euros.

Le fonctionnement représente 19 millions d'euros, soit 19 % de l'ensemble, et l'investissement près de 20 millions d'euros, soit 7 %.

Les ouvertures de dépenses en crédits de paiement sont arrêtées à 256 millions d'euros. C'est la même chose pour la masse salariale, puisqu' $AE = CP$ pour la masse salariale. Le fonctionnement est à hauteur de 44,9 millions d'euros et l'investissement 15,5 millions d'euros.

Sur cette évolution des dépenses par enveloppe, vous avez d'abord les dépenses engagées en 2018, puis le budget initial 2019 pour rappel et enfin le budget rectificatif numéro 2 pour 2019.

Nous constatons une augmentation sur toutes les enveloppes, mais de manière moins importante sur la masse salariale. En revanche, sur le fonctionnement, l'augmentation est très importante par rapport à 2018, plus de 40 %. Pour l'investissement, on atteint même 95 %.

L'évolution de ces dépenses en autorisations d'engagement par activité fait ressortir que toutes les prévisions sont en augmentation, en particulier les opérations immobilières dont la variation est très importante, mais aussi, en pourcentage, la vie étudiante. Cela est lié à l'instauration de la CVEC.

Les autorisations budgétaires soumises à votre vote sont les suivantes :

- Les dépenses de personnel arrêtées à 195 millions d'euros. Pour l'essentiel, il s'agit des personnels titulaires et contractuels de l'établissement à hauteur de 174 millions d'euros. Nous avons une augmentation de 1,6 % par rapport à 2018, soit 2,47 millions d'euros. Evidemment, cette augmentation est liée à la prise en compte du GVT, mais aussi à l'extension en année pleine des mesures intervenues en cours d'année 2018, à la campagne d'emploi 2019 et au plan IUT pour la partie 2019.

Les personnels contractuels sous contrat de recherche ou d'enseignement sont toujours estimés à 3,2 millions d'euros, soit une augmentation de 400 000 euros par rapport à 2018.

Les autres dépenses de personnel qui ne consomment pas d'emploi concernent les cours complémentaires, les vacances administratives et les œuvres sociales. Elles représentent 18 millions d'euros, en augmentation forte par rapport à 2018, puisque cela représente 3,4 millions d'euros, mais surtout 23 % d'augmentation. Cela est à mettre en relation notamment avec les crédits alloués au titre de la loi ORE.

Pour rappel, le tableau des emplois ne bouge pas, il est toujours à hauteur de 2 636 ETP travaillés pour l'ensemble de l'établissement.

- Côté fonctionnement, vous avez des enveloppes différentes en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Nous avons 50,3 millions d'euros en autorisations d'engagement et 44,9 millions d'euros en crédits de paiement. La différence correspond à la signature d'un bail à Moissy-Cramayel, qui a été conclu de manière ferme pour 9 ans, jusqu'en novembre 2028 pour un montant de 4,2 millions d'euros et des locaux à Vitry pour 4 ans pour un montant d'un peu moins de 1 million d'euros.

En dehors de ces deux dépenses de location, il y a peu d'écarts significatifs entre le montant des autorisations d'engagement et celui des crédits de paiement.

L'augmentation des crédits de paiement est de 2,7 millions d'euros par rapport aux prévisions précédentes et surtout de 12,7 millions d'euros par rapport aux dépenses constatées en 2018.

- Les enveloppes d'investissement sont arrêtées à 19,5 millions d'euros en AE et 15,5 millions d'euros en CP. La différence correspond à la part des marchés de travaux qui ont été engagés en 2019, mais dont nous verrons l'exécution et notamment les crédits de paiement au fur et à mesure des exercices à venir.

Cette année, il faut noter un montant très important sur la prévision d'acquisition de matériel et logiciels, à hauteur de 7 millions d'euros. En 2018, à la même date, le BR2 prévoyait simplement 4 millions d'euros sur ce poste. Nous avons donc une augmentation notable et nous pouvons espérer qu'elle permettra de réduire un peu la vétusté de notre matériel, que nous avons évoquée lors du compte financier 2018.

Vous avez le tableau des autorisations budgétaires. Nous avons vu les AE et les CP pour un total de 255,748 millions d'euros. Les prévisions de recettes s'élèvent à 250,68 millions

d'euros. Vous voyez donc que les prévisions d'encaissement de recettes sont inférieures aux prévisions de décaissement pour un solde de 5,1 millions d'euros. Nous prévoyons donc un déficit de solde budgétaire, mais je vous rappelle que cela n'est qu'un solde intermédiaire de trésorerie auquel s'ajouteront d'autres opérations non budgétaires qui vont influencer sur la trésorerie. Il y a notamment les opérations de TVA, les opérations sur des contrats de recherche, mais essentiellement des prévisions d'encaissements. Ce sont des acomptes que l'établissement reçoit et qui ne peuvent pas encore être rapprochés des recettes qui les concernent. C'est notamment le cas de l'acompte versé en fin d'exercice par le CFA Sup 2000 pour les formations par l'apprentissage. Nous ne pourrons les rapprocher des recettes qu'au vu des annexes financières définitives que nous recevons, hélas, en N+1.

La variation de trésorerie définitive fait apparaître une augmentation de 426 000 euros.

Le compte de résultat prévisionnel est très légèrement excédentaire de 400 000 euros. C'est le fait que nous avons, du côté des recettes, en fiscalité affectée, près de 2 millions d'euros prévus, dont une partie financera des investissements et des travaux.

En termes de compte de résultat prévisionnel, cela se traduit par un excédent de 400 000 euros que nous retrouverons du côté des investissements.

En dehors de cette opération, il y a équilibre entre les produits et les recettes.

Notre capacité d'autofinancement prévue à hauteur de 3,7 millions d'euros intègre cet excédent prévisionnel de 400 000 euros, mais aussi les opérations d'amortissement et de provision. Le solde final est donc de 3,7 millions d'euros qui viennent financer en partie nos investissements.

D'autres subventions d'investissement s'y ajoutent, de l'Etat ou d'autres financements publics. Le total de ressources atteint 8,562 millions d'euros, avec des prévisions d'investissement pour 15,5 millions d'euros. La différence est une prévision de prélèvement sur fond de roulement d'un peu moins de 7 millions d'euros.

Si ce prélèvement est effectivement exécuté, le fonds de roulement devrait s'élever à 19,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2019. Il représentera alors l'équivalent de 29 jours de fonctionnement, sachant que la valeur d'un jour de fonctionnement est égale à 667 000 euros dans ce budget rectifié.

La variation prévisionnelle de la trésorerie (+400 000 euros en 2019) est désormais un élément d'appréciation de l'équilibre de ce budget. La trésorerie disponible devrait s'élever à 48,2 millions d'euros et représenter l'équivalent de 72 jours de fonctionnement.

Vous disposez de la liste des opérations pluriannuelles en fin de document budgétaire, notamment détaillées du point de vue des travaux. Nous avons 76,4 millions d'euros d'opérations pluriannuelles en cours, 45 millions d'euros de contrats recherche et 12,2 millions d'euros de contrats de formation. C'est essentiellement, le PIA PULSE, mais pas seulement. Nous avons des contrats internationaux, des contrats IDA et d'autres contrats de formation. Cela fait un total de 133,6 millions d'euros d'opérations pluriannuelles programmées.

Sur l'ensemble de ces opérations, pour 2019, nous prévoyons des dépenses d'autorisation d'engagement à hauteur de 20 millions d'euros et des crédits de paiement à hauteur de 16 millions d'euros.

Ces opérations sont financées par des subventions de l'Etat pour 35,8 millions d'euros, par d'autres financements publics pour près de 70 millions d'euros, d'autres financements externes pour 2,9 millions d'euros et de l'autofinancement pour 25 millions d'euros.

Pour les années antérieures à 2019, nous avons déjà encaissé 25,6 millions d'euros, dont 15 millions d'euros sont prévus au titre de 2019, et il restera à percevoir un montant de 68 millions d'euros sur les exercices futurs.

Pour récapituler l'objet de cette délibération, le plafond d'emploi est rappelé pour mémoire. Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement sont majorés et arrêtés par enveloppe comme suit. Nous prévoyons un déficit de solde budgétaire à

hauteur de 5,1 millions d'euros. Nous prévoyons 426 000 euros d'abondement de trésorerie, un excédent prévisionnel de 400 000 euros, 3,5 millions d'euros de capacité d'autofinancement et une prévision de prélèvement sur fond de roulement d'un peu moins de 7 millions d'euros.

Mme de SUREMAIN. – Merci beaucoup. Monsieur Namane, en tant que Président de la Commission des moyens, je vous invite à formuler quelques commentaires. La Commission s'est réunie le 6 novembre.

M. NAMANE. – Bonjour à toutes et à tous. Je ferai un complément d'information sur certains indicateurs et un retour sur les travaux de la Commission des moyens sur ce BR2.

Le premier point concerne l'augmentation des recettes de la formation par l'apprentissage, qui s'élève à un peu moins de 2 millions d'euros, témoignant de la vigueur et du dynamisme des différentes composantes. Cela pose d'autres problématiques que nous aborderons dans le cadre du BI.

Vous avez aussi constaté l'augmentation de la masse salariale. Malgré cette augmentation, en termes de ratio, masse salariale/recettes encaissables, nous avons été à un niveau de 82 %, qui est considéré comme un niveau d'alerte. Nous sommes redescendus à 80 % depuis. Nous nous éloignons de ce seuil de vigilance et tant mieux, puisque ces recettes ne cessent d'augmenter.

Le prélèvement prévu sur fond de roulement est de 7 millions d'euros, afin de financer un certain nombre de travaux immobiliers. Je rappelle qu'il s'agit de prévisionnel. En termes d'exécution, nous exécutons pas mal au niveau de la masse salariale. Le taux d'exécution est assez élevé en termes de fonctionnement. En revanche, en termes d'immobilier, nous avons un taux d'exécution en deçà. Il faudra vérifier l'atterrissage sur la fin de l'année.

Mme PASQUIER. – Effectivement, à fin octobre, pour les investissements, nous n'avons engagé que 68 % de nos prévisions avant ces modifications.

Mme LE LAGADEC. – Par rapport à ce que vous venez de préciser, j'aurai un point d'alerte. Nous allons entrer dans la négociation d'un nouveau CPER. Or un certain nombre d'opérations de l'UPEC étaient inscrites dans l'ancien CPER. Il ne faudrait pas que, parce que cela n'a pas vraiment été engagé, certains projets de l'UPEC passent à la trappe.

Mme PASQUIER. – Toutes les opérations sont engagées.

M. LE PRÉSIDENT. – Il n'y a pas d'alerte.

Mme PASQUIER. – Elles ne sont peut-être pas au degré d'avancement prévu, mais elles sont toutes engagées.

Mme DE SUREMAIN. – Il n'existe donc pas de risque qu'elles soient remises en question.

M. VALLEE. – Pour aller dans le détail, vous avez parlé d'une enveloppe de 4 millions d'euros pour moderniser notre parc informatique. Cette enveloppe est-elle gérée en central ou pourriez-vous nous la détailler par composantes ?

Mme PASQUIER. – J'ai précisé que pour l'ensemble des acquisitions de matériel et de logiciels, nous prévoyons une enveloppe de 7 millions d'euros en 2019 contre 4 millions d'euros en 2018, mais cela concerne l'ensemble des investissements, notamment les investissements recherche, les investissements pédagogiques qui comprennent pour l'essentiel du matériel informatique. Il y a une augmentation des crédits ouverts en matière d'acquisition de matériels, et notamment de matériel informatique. Ils sont répartis au niveau de la DSI, mais aussi au niveau de l'ensemble des composantes. Chacun exécutera ses prévisions d'acquisition.

Au compte financier 2018, nous avons constaté que le taux de vétuste était le plus important sur le matériel informatique et le matériel d'enseignement, contrairement au matériel scientifique.

M. VALLEE. – Je vous pose cette question, car dans le cadre de nos discussions sur le télétravail, les organisations syndicales avaient posé la question de l'équipement des personnels via leurs services, leurs composantes. Nous avons noté une différence de

traitement entre les services centraux et les composantes. Les canaux pour faire remonter les demandes n'étaient pas les mêmes. Pourriez-vous préciser, pour les composantes, la façon dont les informations doivent remonter ?

L'établissement doit un équipement aux personnels. Souvent, c'est pris sur la dotation du laboratoire. S'il existe des enveloppes à part, il faut que nous le sachions et que nous fassions remonter nos demandes par le bon canal.

Mme PASQUIER. – Chaque composante fait remonter ses besoins en investissement. Nous versions des dotations d'investissement en fonction des besoins qui nous sont remontés au niveau des composantes.

Pour les services centraux, en matière informatique, la DSI centralise l'ensemble des acquisitions de matériel informatique.

M. VALLEE. – Pourriez-vous nous donner le montant de l'enveloppe attribuée aux composantes et celui de l'enveloppe attribuée aux services centraux ? Ainsi, nous verrons si, sur les 4 millions d'euros, la répartition est équitable.

Mme PASQUIER. – La synthèse par CRB ventile par composante. Je ne peux pas vous donner la seule part informatique pour les personnels BIATSS.

M. VALLEE. – Je ne focalise pas sur les personnels BIATSS, je parle par composante et par service.

Mme de SUREMAIN. – Nous pourrions vous fournir cette information lors du CA budgétaire de décembre. Nous avons prévu de donner des informations sur les investissements en recherche. Nous pourrions aussi vous donner des informations sur ce type d'investissement.

Mme PASQUIER. – En composantes, il y avait à peu près 1,5 million d'euros d'investissements pédagogiques essentiellement informatiques et environ 1,8 million d'euros d'investissements recherche. Il y a eu une augmentation importante en 2019 sur ces investissements.

Mme de SUREMAIN. – Nous pourrions faire un bilan de ces investissements pour information.

Mme FAURE. – Quand un individu est recruté à l'université, quel est le minimum d'équipement qu'il doit avoir ? Dépend-il des services centraux ou des composantes ? Ces problèmes remontent petit à petit et ne sont pas clairs sur les conditions de travail.

Mme de SUREMAIN. – Votre remarque est intéressante, car elle permet de comprendre à quoi servent ces 40 000 euros de dotation de pilotage pour chaque composante. Entre autres, cela sert à l'achat de matériel informatique pour les personnels.

J'anticipe un peu sur le BI. Nous avons eu des discussions sur l'utilisation de ce forfait, et notamment sur le fait que nous avons un forfait multisites. Effectivement, il existe des besoins en équipement lorsqu'on est sur des multisites.

Mme PASQUIER. – Ce sont les composantes qui gèrent leurs propres besoins d'investissement. Chaque composante fait remonter son besoin. Il n'existe pas une procédure par rapport aux nouveaux arrivés. C'est la structure en charge de la nouvelle personne qui va prendre en charge cette demande.

M. VALLEE. – Je parlais bien de l'enveloppe « crédits informatiques ». Je ne parlais pas de l'enveloppe pilotage.

Mme de SUREMAIN. – Les noms de ces enveloppes sont trompeurs, car l'usage est réglé par les structures, mais les besoins d'équipements informatiques peuvent être pris en charge par ces deux types d'enveloppes.

M. MOSCOVICI. – Je pense que vous commettez une erreur. La dotation de 40 000 euros de pilotage porte sur le fonctionnement. Or le matériel informatique entre dans le cadre des investissements.

Mme PASQUIER. – En effet, pour cette raison, cela entre dans le cadre des demandes de dotation pour investissement.

Mme de SUREMAIN. – C'est un élément qui a été évoqué lors d'une discussion préalable sur l'utilisation de ces enveloppes. L'équipement en petit matériel informatique avait été évoqué à cette occasion. Je retire cette remarque si cela n'est jamais le cas, mais cela avait été évoqué.

M. ZOUGBEDE. – Nous avons 29 jours de fonctionnement sur le fonds de roulement.

M. LE PRESIDENT. – C'est bien. C'est peut-être trop, mais il s'agit d'un autre débat qui se discute au niveau du ministère.

Il est procédé au vote :

3.2 : Approbation du budget rectificatif 2 2019.

Pour : 28 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne Se Prononce Pas : 0

Le budget rectificatif 2 2019 est approuvé à l'unanimité des votants.

Mme de SUREMAIN. – Merci à la Direction des services financiers qui nous fait toujours des présentations extrêmement claires qui permettent de remettre en perspective le budget de l'année en cours.

3.3. Approbation des grandes orientations enveloppes et dotations relatives au budget initial 2020

Mme de SUREMAIN. – Le contexte est une augmentation pluriannuelle des étudiants à l'UPEC. C'est à la fois une chance et un défi. Il s'agit d'une chance, car cela signifie que l'UPEC est attractive. Cela signifie que Parcoursup n'a pas eu d'effet de détournement des candidatures d'étudiants auprès de l'UPEC. Nous pourrions discuter après du profil des étudiants. Il s'agit aussi d'un défi, car pour assurer ses missions de service public, l'UPEC doit mettre à disposition des capacités d'encadrement, des mètres carrés.

C'est aussi un défi à relever, car nous avons des contraintes liées à l'augmentation de la masse salariale. Nous sommes ravis d'avoir des enseignants, des enseignants-chercheurs, des BIATSS et des chercheurs, mais cela suppose aussi une augmentation mécanique de

cette masse salariale, liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité), qui est un défi à relever chaque année.

Nous essayons de répondre à ce contexte qui témoigne de la vitalité de l'UPEC et de relever ces défis en mettant en œuvre toute une série de mesures que nous avons annoncées dans notre campagne et réaffirmées en 2018.

Ces projets sont de différents ordres. Je les listerai avant de revenir aux enveloppes plus récurrentes.

Nous nous étions engagés sur l'augmentation des allocations de recherche. Un certain nombre d'allocations de recherche sont financées par l'UPEC et sont estimées en nombre insuffisant. Nous souhaitons soutenir le développement et l'appui de la recherche. En 2018, avec une réorganisation du système des invités, nous avons pu dégager des marges de manœuvre. En 2019, au-delà de ces trois allocations supplémentaires financées en 2018, nous nous engageons sur trois nouvelles allocations de recherche financées à partir du 1^{er} septembre 2020, soit 30 000 euros, avec un engagement sur trois ans.

Un autre projet nous tenait à cœur et nous le finançons : les axes stratégiques. Ce ne sont pas des structures, il s'agit bien de financer des projets. Nous avons dit que nous financerions ces axes stratégiques avec des financements de fonctionnement supplémentaires. Nous nous engageons sur un financement supplémentaire de 100 000 euros, dont l'utilisation sera arbitrée par la Commission d'évaluation du CAC, qui aura à connaître une série de projets et qui répartira cette enveloppe entre les différents axes stratégiques. Il n'existe pas de fléchage a priori de telle quotité de ce financement vers tel ou tel axe. Cela se fait en fonction de la validité des projets qui sera évaluée par cette Commission spécifique. Un suivi de l'utilisation de ces dotations de fonctionnement sera également assuré.

Par ailleurs, nous proposons de colorer une partie des appels à projets gérés par la CFVU, l'appel à projets de transformation pédagogique. Nous proposons de flécher 30 000 euros de cet appel à projets vers les axes stratégiques. Cela sera arbitré par la CFVU. Nous

fléchirons également 20 000 euros de l'enveloppe globale appelée désormais BQR qui sera gérée et arbitrée par la CR vers les axes stratégiques.

Au total, ce sont 150 000 euros de fonctionnement vers les axes stratégiques.

Nous nous sommes engagés sur un troisième point que nous tenons : amorcer le fonctionnement de la Fondation. Nous avons voté un projet de statuts. Il faut aussi amorcer le financement et le fonctionnement de cette Fondation. Nous nous engageons pour 2020 à financer à hauteur de 100 000 euros la mise en place de cette Fondation. Ces 100 000 euros se décomposeront en deux parties : 50 000 euros qui sont du fonctionnement que nous provisionnons pour cette Fondation et un prélèvement exceptionnel de 50 000 euros sur le fonds de roulement de l'établissement. C'est un nouveau dispositif qui est dérogatoire au fonctionnement habituel. Habituellement, le fonds de roulement sert uniquement à financer de l'investissement. Là, nous pourrions faire un prélèvement exceptionnel non répété sur ce fonds de roulement à hauteur de 50 000 euros pour financer en fonctionnement l'amorçage de cette Fondation.

Enfin, nous prévoyons aussi une enveloppe spécifique pour célébrer dignement les 50 ans de l'UPEC. C'est exceptionnel, on ne fête pas un cinquantenaire tous les ans. Nous procéderons aussi par un prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement à hauteur de 90 000 euros. Nous vous présenterons les différents moments qui viendront scander cette année. Vous serez largement associés, bien évidemment, à la construction de ces festivités.

Pour faire face à tous ces besoins et développer l'activité de l'UPEC, nous continuons d'inciter au développement des ressources propres de l'UPEC. C'est ainsi que nous assurons notre équilibre budgétaire. C'est le choix politique que nous avons fait l'année dernière, que nous renouvelons cette année. Il existait deux possibilités. La première consistait en une approche très malthusienne de nos activités : puisque tout coûte cher et que les subventions pour charge de service public sont insuffisantes, réduisons notre activité, recrutons moins. Ce n'est pas notre parti. Nous avons fait le choix politique de

continuer à développer nos activités en allant chercher des financements auprès des ministères et en encourageant le développement de nos ressources propres. C'est ce qui nous permet de développer à la fois la recherche et la formation, et de soutenir l'emploi.

Ce développement des ressources propres de l'UPEC amène à des prélèvements qui, pour lors, sont toujours de 20 % sur les ressources propres, 10 % supplémentaires au-delà d'un million d'euros de ressources propres par composante. Nous restons sur ces prélèvements. Au moment du vote de la réforme des principes du modèle économique, nous avons envisagé l'hypothèse de diminuer ce prélèvement de 10 % supplémentaires. Pour équilibrer le budget, nous devons rester à 10 % supplémentaires. C'est la dernière année que nous fonctionnons ainsi, puisque nous nous engageons également sur une refonte plus importante du modèle économique, avec l'aide d'un cabinet qui nous accompagnera cet hiver et qui travaillera en lien avec la Commission des moyens, et donc avec les structures de l'UPEC pour travailler à une refonte complète de ce modèle économique.

Pour soutenir les ressources propres de l'UPEC, nous posons deux dispositifs. Le premier est une exonération de prélèvements pour les nouvelles formations ouvertes en FA et en FC pour deux ans. Par ailleurs, nous avons augmenté l'appel à transformations pédagogiques dans le cadre de la CFVU de 30 000 euros. Cette somme est fléchée vers un soutien aux enseignants, enseignants-chercheurs et personnels qui voudraient s'investir dans la création de nouvelles formations en formation continue, nouvelles formations digitalisées, nouvelles formations à distance, sous forme modulaire ou non.

Dans la durée, nous voulons soutenir le développement de l'apprentissage et de la formation continue en rénovant le SCEPPE, qui pour l'instant est un service commun qui soutient ce type de formation. A terme, nous nous engageons sur la création d'un CFA propre à l'UPEC. Je dis bien à terme, car cela ne concernera pas 2020, mais nous nous engageons dans cette réflexion.

A côté de tous ces projets et de cet investissement sur le développement des ressources propres, nous avons des enveloppes récurrentes que nous maintenons, voire que nous

augmentons. La première est une enveloppe recherche que nous augmentons de 50 000 euros par rapport à l'année précédente. Cette hausse sera répartie et arbitrée par la Commission recherche. Nous aurons donc à traiter tous ces appels à projets regroupés en un seul appel dénommé BQR. Il y aura aussi des crédits d'investissement à hauteur de 1 million d'euros qui seront arbitrés par la CR.

L'enveloppe de dotation aux composantes est augmentée par rapport à l'année précédente, elle passe de 12,13 millions d'euros au BI 2019 à 13,78 millions d'euros au BI 2020 pour plusieurs raisons. Le premier élément concerne les dotations aux composantes. L'enveloppe globale passe de 7,7 millions d'euros à un peu plus de 9 millions d'euros. C'est dû à l'application des principes de réforme du modèle économique que nous allons voter début octobre. Nous avons supprimé les dotations exceptionnelles qui concernaient l'OSU et l'INSPE à hauteur de 500 000 euros et 40 000 euros. Ce sont donc 540 000 euros qui ont été refondus dans l'enveloppe globale à répartir entre les composantes, d'où cette enveloppe de 9 millions d'euros, réparties selon les critères fixés début octobre et qui prennent notamment en compte l'évolution du nombre d'étudiants. Nous n'avons pas complètement dégelé le modèle. Nous l'avons fait l'année dernière pour les contributions, en passant à 20 % et 10 % supplémentaires. Pour le modèle de dotations, nous proposons de prendre en compte 10 % du delta entre la dotation héritée (historique) et la dotation théorique si nous appliquions le modèle sans aucune restriction. Il faut donc ajouter à la dotation historique ce delta de 10 % en prenant en compte ces nouveaux critères.

Deux UFR ont été en diminution si nous avons appliqué ce 10 % du delta. Nous neutralisons cette baisse, donc aucune UFR n'est en diminution. Il y a une légère diminution pour le budget de la dotation initiale des deux IUT, mais étant donné le budget des IUT, étant donné leur capacité à dégager des ressources propres, nous ne neutralisons pas cette baisse de l'ordre de 20 000/25 000 euros. Rappelons aussi que nous exonérons les nouvelles formations continues en apprentissage de prélèvements.

D'autres crédits importants vont venir renforcer un grand nombre de composantes : les dotations liées à la loi ORE. Nous avons des augmentations de dotations importantes. Vous avez le détail de la répartition dans l'un des tableaux et vous avez dans la note un encadré qui précise le détail de répartition des crédits ORE.

Très brièvement, il y a eu plusieurs enveloppes à répartir entre les composantes. Une enveloppe est liée au traitement des dossiers Parcoursup. Une enveloppe est liée à l'augmentation des places, aussi bien en L1 qu'en L2, avec les redoublements. Cela fait une enveloppe de plus de 900 000 euros à répartir. Sur cette enveloppe, nous avons imputé également le financement des postes financés par les crédits ORE. Cela correspond à 1 poste statutaire en FSG et 2 postes en FST. Nous avons également fléché des crédits vers les services, la DEVE et le SCD, qui pourront s'ils le souhaitent procéder à des recrutements de contractuels avec ces crédits fléchés.

Ensuite, nous avons une enveloppe pour les dispositifs « oui si ». Parmi eux, nous avons considéré les étudiants inscrits dans le dispositif « oui si » à l'issue de la procédure Parcoursup. Nous avons également pris en compte les étudiants volontaires qui s'inscrivent dans ces dispositifs « oui si ». Nous vous proposons de répartir ces enveloppes ainsi, deux tiers au premier semestre en BI, puisque ces dispositifs sont mis en place au premier semestre, mais aussi au deuxième semestre, et de garder un tiers de l'enveloppe pour répartition au deuxième semestre. Nous proposons de le voir en BR1. Sur l'ensemble des 541 000 euros, 168 000 euros sont mis de côté pour le BR1 et seront répartis à ce moment pour prendre en compte les inscriptions au deuxième semestre dans ces dispositifs « oui si ».

Enfin, il y a un dispositif rebond, que nous appelons « Tremplin » à l'UPEC, à répartir entre les composantes concernées : l'IUT de Sénart Fontainebleau, la Faculté de médecine. Nous souhaitons aussi flécher une partie de ces crédits vers la DEVE qui, à travers le SCUIO (dispositif d'orientation) intervient aussi dans le dispositif Tremplin.

Une petite modification est proposée par rapport à la répartition qui figure dans le dernier tableau. Nous serions effectivement sur une répartition de 55 000 euros pour l'IUT Sénart Fontainebleau au lieu de 50 000 euros, de 55 000 euros pour la Faculté de médecine au lieu de 50 000 euros et 10 000 euros pour le SCUIO. Cette réévaluation a été faite en fonction de l'engagement des composantes et de la structure pour ce dispositif.

Vous avez des crédits pour la loi ORE en volume important qui viennent compléter les ressources des composantes.

Par ailleurs, il y a d'autres crédits de fonctionnement. Il y en a par anticipation pour la réforme des études de santé. D'autres crédits viendront s'ajouter au cours de l'année que nous aurons à répartir en BR1 pour cette réforme des études de santé. Les contributions des composantes sont maintenues à partir d'un prélèvement de 20 % et 10 % supplémentaires. Elles sont en augmentation, à 10,9 millions d'euros au BI 2020, au vu de l'évolution des ressources propres constatées en 2019 après le BR2. Nous nous réjouissons de cette augmentation des ressources propres, qui nous permet de maintenir l'équilibre de notre budget.

Nous avons néanmoins des points de vigilance à avoir et quelques perspectives. Concernant la dotation des services communs et centraux, elle est maintenue au niveau de l'année précédente. Elle n'est donc pas au niveau de celle de l'année 2017. Leur dotation a été diminuée après l'année 2017 et nous ne l'avons pas rétablie, sauf de manière ponctuelle, quelques augmentations liées aux crédits ORE pour la DEVE essentiellement et un peu pour le SCD. Un effort est donc toujours consenti par les services communs et centraux. Nous les en remercions, mais c'est difficile. Par ailleurs, nous prévoyons un soutien par de l'emploi contractuel pour compenser ces difficultés.

En point de vigilance, nous avons le Glissement Vieillesse Technicité à financer. Cette année, nous pensons pouvoir le financer aussi grâce au plan IUT. Des postes ont été transférés par le ministère. Il y a de la masse salariale. Tous les postes n'ont pas été pourvus, il y a donc un petit delta de masse salariale qui nous permet d'absorber ce GVT.

Néanmoins, l'année prochaine, nous aurons à anticiper cette augmentation du GVT 2020 et celle à prévoir pour 2021. Nous anticipons donc une forte hausse du GVT. C'est difficile à prévoir à l'avance, car cela se constate *a posteriori*, mais un ordre de grandeur de 2 millions d'euros semblerait raisonnable. Il faudra donc prévoir ce financement, d'autant que le ministère ne compensera plus au-delà de ce qui a été soclé l'année dernière. L'établissement doit donc s'organiser pour y faire face.

En termes de perspective, nous avons quelques ouvertures, avec des financements complémentaires liés notamment à la mise en œuvre de la réforme de l'accès aux études de santé. En outre, d'autres financements complémentaires sont liés à la réussite aux concours des EUR. Deux EUR seront financées, l'EUR LIVE et l'EUR PluFraPoLa. Ce sont des activités de formation et de recherche qui seront financées. Cela dit, ces crédits sont fléchés pour la mise en œuvre de ces EUR. Nous ne pourrions donc pas les redéployer à travers toute l'université. Néanmoins, cela apportera un peu d'oxygène à certaines formations.

J'en ai terminé pour les grandes lignes de ce BI 2020, qui soutient l'activité et le développement de l'activité de l'UPEC. Il sera amené à être révisé en BR1 avec des financements complémentaires, d'autant que le dialogue de gestion stratégique nous permettra de présenter à nos autorités de tutelle, le rectorat et le ministère, nos projets, notamment dans le domaine de la licence santé, le DUT Informatique ou le développement du dispositif Tremplin, pour obtenir des financements supplémentaires. Nous défendrons ces projets avec beaucoup d'énergie.

Voilà ce que nous pouvons vous proposer à cette date dans un cadre contraint.

Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions et remarques.

M. TEBOUL. – Je voudrais revenir sur une question à laquelle je suis attachée. Je la pose de manière récurrente et vous y avez apporté des explications cohérentes et convaincantes lorsqu'on se place sur le terrain des principes. Je voudrais avoir confirmation du fait que

ce qui a été dit pourra trouver matière à application au regard de ce que vous venez d'indiquer et qui permet de passer dans une phase plus concrète.

Vous avez évoqué, à propos des axes stratégiques, le fait qu'il y aurait une enveloppe de 150 000 euros au total. S'agissant de l'attribution de ces sommes aux différents axes stratégiques, comment les composantes interviendront-elles pour assurer le contrôle relatif à ces financements ? Autrement dit, comment éviterons-nous les financements directs qui donneraient une indépendance aux axes stratégiques par rapport aux composantes ?

Mme de SUREMAIN. – Effectivement, ce sont 150 000 euros au total, dont 100 000 euros seront arbitrés par la Commission d'évaluation du CAC, 30 000 euros colorés sur un appel à projets arbitré par la CFVU et 20 000 euros par la CR.

Ces crédits seront reversés non pas aux axes qui ne sont pas des centres de responsabilité budgétaire. Ces axes ne sont pas des CRB. Les CRB restent exclusivement les composantes. Nous pouvons aussi verser de l'argent aux laboratoires. En fonction des projets de l'action (formation, recherche), ces crédits seront ensuite orientés vers les canaux habituels que sont les composantes et les laboratoires qui restent les CRB. Nous ne créons pas de nouveaux CRB associés aux axes.

M. TEBOUL. – C'est ce que j'avais compris et je suis heureux de vous l'entendre dire.

M. MOSCOVICI. – J'ai peut-être mal lu le texte lorsqu'il a été présenté en Codir, mais j'ai été un peu surpris par vos propos concernant l'enveloppe dotation aux composantes. Vous mentionnez les dotations exceptionnelles préalables qui étaient fournies à l'INSPE et vous y associez 40 000 euros à l'OSU. D'après mes souvenirs, l'OSU n'avait que les 40 000 euros de pilotage.

Mme de SUREMAIN. – L'OSU était traité dans une ligne à part. Il est traité comme CRB normal avec ses 40 000 euros.

Mme PASQUIER. – Dans le modèle de dotation, l'OSU n'était pas pris en compte, il apparaissait en dotation exceptionnelle en même temps que l'INSPE pour 40 000 euros. Or cela correspond aux 40 000 euros pour toutes les composantes.

Mme de SUREMAIN. – Il n'y a pas de modification du volume de la dotation.

M. MOSCOVICI. – Ils gardent donc les 40 000 euros.

Mme PASQUIER. – Le CRB FST OSU dispose de 80 000 euros au titre de son pilotage, comme les autres années.

M. VALLEE. – Je remercie Jacques d'avoir posé cette question. Dans les budgets, on s'aperçoit qu'il y a deux sous-composantes. La question se pose notamment pour les sciences et technologies. Quelle est la part de l'un et l'autre dans le budget ? Si j'ai bien compris sur les 1,146 million d'euros, il n'y a que 40 000 euros de frais de fonctionnement de l'OSU. Y a-t-il autre chose ?

Mme de SUREMAIN. – Comme à l'accoutumée, il y a 40 000 euros pour FST et 40 000 euros pour l'OSU.

M. VALLEE. – Ce n'est pas ma question. De quoi se compose la somme de 1,146 million d'euros ?

Mme PASQUIER. – L'OSU représente 40 000 euros de dotation.

M. MOSCOVICI. – Ne sont pas pris en compte les investissements.

Mme PASQUIER. – S'ajoutent les dotations d'investissement et les ressources propres éventuelles de l'OSU. Là, il s'agit des dotations de fonctionnement.

Mme de SUREMAIN. – Nous apporterons une précision concernant le cas de la jeune école d'études politiques. Le projet qui nous a été présenté est une mutualisation des moyens avec l'AEI. Pour le moment, nous avons une dotation exceptionnelle, mais cela entrera dans le fonctionnement normal dès l'année prochaine.

C'est une dotation exceptionnelle, car il faut le temps que l'école d'études politiques se mette en place. Nous nous sommes retrouvés dans la situation où nous avons une composante multisites, avec gestion sur deux endroits séparés, avec des personnels à terme. Normalement, il aurait fallu verser 20 000 euros à l'EEP au titre de l'implantation multisites. L'EEP n'ouvrira réellement qu'en septembre 2020. Nous nous sommes donc dit que nous ne verserions que la moitié de cette dotation. Nous entrerons dans le cadre normal dès l'année prochaine, sous réserve des modifications de réforme du modèle économique. Nous avons une situation transitoire qui apparaît donc dans cette ligne « dotations exceptionnelles ».

Mme HUMAIN-LAMOURE. – Je voudrais revenir sur le tableau « dotations contributions par composante ». Les administrateurs avaient une simulation lors du précédent CA et il nous avait été dit que c'était pour exemple. Il se trouve que cette simulation devient le tableau soumis au vote ce jour. Il y a eu quelques questions sur les données du modèle lors de la Commission des moyens. On n'avait pas d'éléments de réponse sur place, ce que je peux comprendre. Les avez-vous désormais ?

M. NAMIANE. – Il y avait une question sur le nombre d'étudiants, qui semblait erroné. Après vérification des chiffres, nous n'avons pas tout à fait le même chiffre entre 2017/2018 et 2018/2019, les chiffres qui ont été pris en compte pour le modèle dotations au BI 2020. C'est la dernière année close. Ils sont proches, mais ce n'est pas tout à fait le même chiffre. Ce n'est donc pas une erreur.

Mme FAURE. – J'ai une question sur la politique du ministère. Des annonces sont faites en ce moment sur une réduction des budgets et un contrôle extrêmement draconien, notamment sur la politique de réussite des étudiants. Cela porte sur les bilans des « oui si », est-ce que les étudiants ont réussi ? Est-ce qu'ils restent ? On voit bien un contrôle de l'utilisation de ces dispositifs, que je trouve normale. Est-ce qu'on a évalué les marges de risque ?

Mme de SUREMAIN. – Merci de poser cette question d’actualité. Nous allons passer la parole à Madame Cadusseau.

Mme CADUSSEAU. – Nous sommes en train de préparer les éléments quantitatifs et qualitatifs qui vont nourrir ce contrôle, puisque nous serons inspectés le 19 novembre.

Je mettrai un bémol sur ce point. J’étais hier à la réunion des VP CFVU où nous avons eu 4 représentants du ministère pour représenter Anne-Sophie Barthez, parce qu’elle ne pouvait pas être présente. Ses représentants, dont une représentante de je ne sais quelle Direction, ont découvert hier que ce contrôle et les indicateurs ne pourraient pas être utilisés, puisque nous mettons la loi ORE, puis la licence santé l’année suivante. L’année d’après, nous accueillerons des étudiants avec un nouveau programme de lycée et un nouveau baccalauréat. Si bien qu’il faudra attendre au moins 5 ans avant d’avoir un recul sur les résultats de ces différents dispositifs.

Mme de SUREMAIN. – Nous les mettons en place de façon très stricte et précise. Nous avons travaillé pour répartir ces enveloppes liées aux crédits de la loi ORE, très précisément avec une analyse précise des effectifs réels constatés à l’UPEC.

Mme CADUSSEAU. – C’est très calibré, nous n’avons pas de marge de manœuvre.

Mme FAURE. – Politiquement, actuellement, au niveau des organisations syndicales et des dialogues au niveau de l’Etat, nous voyons des changements liés aux décisions plus générales de politique de l’emploi de l’Etat. Il y a vraiment une réflexion qui consiste à mettre beaucoup de moyens jusqu’au Bac+2, ce qui est normal vu le niveau du chômage et le manque de qualification des jeunes. Les investissements sont moins élevés sur les niveaux supérieurs. C’est ce que nous ressentons au ministère du Travail notamment. Il faut être vigilant.

Mme de SUREMAIN. – Pour cela, nous allons chercher des moyens aussi au niveau du Master. Nous l’avons fait au niveau des EUR et nous recommencerons pour SFRI.

Mme FAURE. – Nous voyons cette tendance actuellement de recentrage sur les priorités de l'Etat.

Mme LE LAGADEC. – J'ai une remarque pour aller dans le sens des propos de Madame Cadusseau sur le dialogue de gestion qui s'ouvrira avec le ministère. J'ai l'impression que dans les critères d'évaluation, il n'y a pas du tout le contexte contraint de l'Ile-de-France, car extrêmement concurrentiel et géographiquement contraint. C'est un contexte particulier.

En outre, les portraits sociologiques des étudiants accueillis dans chaque université doivent être pris en compte. Comme le dit Madame Faure, nous savons que la formation protège en partie du chômage. Plus on a de diplômes, plus on a de chance de trouver un emploi. Néanmoins, l'Université a une responsabilité plus importante quand elle doit faire réussir des jeunes qui n'ont pas le capital culturel familial au début.

Je me permets de vous passer le relais. Il faudrait peut-être faire une remarque au ministère sur ce point. Ce n'est pas la même responsabilité quand on doit faire réussir les étudiants de la Sorbonne et les étudiants de l'UPEC.

Mme de SUREMAIN. – L'UPEC est bien reconnue pour cela. Nos indicateurs permettent de suivre la réussite des étudiants en licence et nous les faisons mieux réussir que ce que leur profil pourrait laisser attendre.

Mme CADUSSEAU. – C'est publié.

M. VALLEE. – Vous parliez d'un prélèvement exceptionnel pour alimenter la dotation à la Fondation. Pourquoi ne pas prendre la totalité sur le fonds de roulement ?

M. LE PRESIDENT. – Chaque année, nous devons mettre de l'argent jusqu'à ce que la Fondation soit totalement autonome. Si l'université affiche qu'elle ne met pas d'argent dans la Fondation et qu'elle demande aux partenaires de tout financer, cela ne fonctionnera pas.

M. VALLEE. – Pourquoi vous limitez-vous à 50 000 euros, sachant qu'un prélèvement exceptionnel n'est pas récurrent ?

Mme de SUREMAIN. – L'hypothèse est ouverte.

M. NAMIANE. – L'idée de départ était de partir de 150 000 euros, qui est le seuil minimal pour créer la Fondation. Sur ces 150 000 euros, nous espérons que les fondateurs partenaires apporteront 50 000 euros. Il reste 100 000 euros. Le temps que la Fondation prenne ses marques, tisse son réseau et commence à dégager de la trésorerie, il serait pertinent de pérenniser cette dotation. Les 50 000 euros restent exceptionnels et seront prélevés sur le fonds de roulement. Nous sommes partis du minimum nécessaire d'un point de vue réglementaire.

M. LE PRESIDENT. – De fait, merci. Une discussion portera autour du prélèvement et il y aura un dialogue avec le rectorat pour justifier les montants.

Mme de SUREMAIN. – Quand nous reviendrons sur les statuts définitifs, nous serons amenés à nous engager sur un plan pluriannuel d'abondement des projets de la Fondation. Nous serons obligés de dire ce que nous ferons sur cinq ans. Nous pourrions revenir à ce moment sur la question. Le tout est de mettre suffisamment la première année pour être crédibles vis-à-vis des partenaires et pour qu'ils mettent suffisamment aussi. Cela donne le ton.

Que pense la DSF de ce prélèvement exceptionnel qui pourrait être porté à 100 000 euros ?

Mme PASQUIER. – Il faut justifier le fait que le caractère exceptionnel portera sur plus de 50 000 euros, puisque c'est le caractère exceptionnel et non répétitif qui sera la justification de cette proposition de prélèvement sur le fonds de roulement pour du fonctionnement. De toute façon, le recteur décidera si cela sera recevable ou pas.

Mme de SUREMAIN. – Nous pouvons être dans la proposition.

3.3 : Approbation des grandes orientations enveloppes et dotations relatives au budget initial 2020.

Pour : 28 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne Se Prononce Pas : 0

Les grandes orientations enveloppes et dotations relatives au budget initial 2020 sont approuvées à l'unanimité des votants.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Approbation de la campagne d'emplois second degré – IUT

Mme de SUREMAIN. – Nous vous présentons une partie de la campagne d'emplois qui correspond aux publications de postes, qu'il s'agisse de créations, de renouvellements ou de maintiens, correspondant aux emplois second degré des deux IUT.

Nous avons examiné cette campagne d'emplois en CT début octobre. Le CT a rendu un avis favorable à l'unanimité à la publication de ces postes, avec une approche groupée sur les deux IUT, alors que nous reportons au 29 novembre tout le reste de la campagne : les emplois second degré pour les autres composantes et l'ensemble des emplois, BIATSS et enseignants-chercheurs pour l'ensemble des composantes.

Vous disposez de la campagne second degré pour les deux IUT.

Les créations correspondent aux créations de postes grâce au transfert de supports de postes venus du ministère dans le cadre du plan IUT et aux renouvellements des emplois liés à des mutations ou départs à la retraite, mouvements classiques dans les composantes. Vous avez l'ensemble pour les deux IUT.

Ces postes ont été publiés sur le site de l'UPEC, sous réserve de validation par le CA.

4.1 : Approbation de la campagne d'emplois second degré – IUT.

Pour : 28 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne Se Prononce Pas : 0

La campagne d'emplois second degré – IUT est approuvée à l'unanimité des votants.

5. FORMATION ET RECHERCHE

5.1. Approbation des annexes financières des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires

Mme de SUREMAIN. – Il s'agit d'un DU intitulé Métiers du sanitaire, du social et du médicosocial qui est inscrit dans le dispositif Tremplin. Il s'agit d'une formation nouvelle qui a été présentée en CFVU. La vice-présidente de la CFVU va pouvoir nous en dire un mot. Les annexes financières ont été présentées en Commission des moyens avant-hier.

Mme CADUSSEAU. – Ce DU a été monté pour donner une formation universitaire et un diplôme universitaire à ces étudiants qui font partie du dispositif Tremplin, venant de bacs technologiques, ayant fait au moins un vœu ici dans la campagne Parcoursup et n'ayant eu aucune proposition, donc restant sans possibilité d'intégrer l'enseignement supérieur.

Le DU est une formation constituée d'enseignements transversaux, de français, d'informatique et de biologie, puisque ce sont des étudiants qui se destinaient aux carrières de soins infirmiers. C'est fait de façon conjointe par l'IUT Sénart Fontainebleau et la Faculté de médecine. Il existe un nombre assez important d'enseignements distanciels. J'avais donc demandé que Florence Colin veille à un accompagnement particulier de ces étudiants. Le but est qu'ils restent tout au long de cette formation, qu'ils réussissent cette formation et surtout qu'ils trouvent une orientation l'an prochain dans l'enseignement supérieur.

Mme de SUREMAIN. – cette formation a été mise en place extrêmement rapidement, en 4 jours, et nous remercions l'investissement remarquable des deux composantes. Nous remercions aussi le SCUIO qui accompagne ces étudiants. Ce dispositif bénéficie d'une subvention dans le cadre du dispositif Tremplin. C'est ce que nous avons évoqué avec la répartition des crédits de la loi ORE. Cette petite modification, 55 000 euros pour l'IUT Sénart Fontainebleau et 55 000 euros pour la Faculté de médecine, ainsi que 10 000 euros pour le SCUIO qui prend en compte cet investissement supplémentaire.

Mme CADUSSEAU. – Ce sont 2 000 euros par étudiant.

Mme de SUREMAIN. – Je crois qu'au départ, ils avaient annoncé davantage.

Il faudra compléter l'annexe financière par la mention de l'entièreté de cette subvention. Dans l'annexe financière ne figuraient que 60 000 euros de subvention, en fait ce sont 120 000 euros. Il faudra compléter par une ligne en montrant qu'au-delà des heures d'enseignement et de formation, il y a un suivi d'orientation qui est assuré par le SCUIO et la DEVE.

Mme LE LAGADEC. – Combien d'étudiants sont-ils concernés ?

Mme CADUSSEAU. – Cela concerne 60 étudiants, 30 à Sénart Fontainebleau et 30 à la Faculté de médecine, avec de nombreux enseignements mutualisés.

Mme LE LAGADEC. – Vous parliez d'enseignement distanciel. Quel est le pourcentage de ces enseignements ?

Mme CADUSSEAU. – Je ne l'ai pas en tête.

Mme LE LAGADEC. – Ces étudiants ont un parcours scolaire qui n'est pas toujours simple. Quand on arrive à du distanciel, on se demande si ce sont les meilleures conditions pour assurer la réussite et l'accompagnement maximal.

Mme CADUSSEAU. – Quand c'est bien accompagné, l'enseignement distanciel fonctionne. Il ne faut pas laisser les étudiants seuls derrière leur ordinateur. Il faut que cela soit bien monté, avec des points d'étape de façon programmée.

Mme de SUREMAIN. – C'est un enseignement hybride et l'IUT Sénart Fontainebleau est particulièrement excellent dans ce domaine, parce qu'ils ont même obtenu un prix de la réussite de la région pour l'accompagnement de ces étudiants en distanciel.

M. NAMIANE. – Je précise que les étudiants ne sont pas chez eux, mais dans les locaux de l'IUT, à raison de 200 heures, dans les salles d'informatique ou dans les laboratoires. Il y a donc un appui pour les aider à accéder à ces ressources en distanciel.

Je suis d'accord avec vous, ce public requiert un peu plus d'attention et d'accompagnement qu'un étudiant lambda.

Mme de SUREMAIN. – Si vous n'avez pas d'autres remarques, nous allons passer au vote.

5.1 : Approbation des annexes financières des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires.

Pour : 25 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne Se Prononce Pas : 0

Les annexes financières des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires sont approuvées à l'unanimité des votants.

6. CONTRATS ET CONVENTIONS

6.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. BASQUIN. – Ce point est habituel et récurrent au sein de notre Conseil d'administration. Il s'agit, de manière régulière, de vous rendre compte de l'usage qu'a fait notre Président de la délégation de pouvoir que vous lui avez consentie en début de mandature aux fins de signer des contrats et conventions. Cette formalité de compte rendu est bien légitime et se traduit par un tableau de synthèse qui vous est présenté et qui analyse de manière précise les différentes stipulations des conventions. Ce tableau n'est pas très important quantitativement, puisque notre instance s'est réunie il y a seulement trois semaines.

Je note que la plupart des conventions concernent la recherche, la mise en œuvre des formations, mais aussi l'activité documentaire qui est tout à fait importante dans une université, ainsi que différents sujets d'ordre logistique.

QUESTIONS DIVERSES

M. TEBOUL. – J'ai une question diverse. Nous avons souvent du retard lié au fait qu'il n'y a pas de dématérialisation concernant d'une part les stages et les inscriptions de stage et d'autre part les inscriptions en doctorat. Des mesures peuvent-elles être prises pour réaliser cette dématérialisation ? J'ai noté que le DG des services adjoint est un spécialiste de l'informatique. Cette question arrive à point nommé et pourrait trouver maintenant des éléments de solution. J'ai conscience que cela demande du temps et du travail, mais pourrions-nous au moins entamer une réflexion sur ce point, car nous avons des retards qui pourraient être évités ?

Mme LANGLOIS. – Il n'y a aucun retard sur les stages. Simplement, le circuit de signature n'est pas géré par l'application. C'est le circuit que vous décidez de mettre en place en interne. Les cabinets se plaignent et sont plutôt prêts à signer. C'est le circuit interne à la composante qui freine. Il n'y a pas encore de signature électronique pour l'ensemble de l'université. Le jour où cela existera, les applications suivront. C'est déjà dématérialisé sur les stages, nous ne pouvons pas aller au-delà.

Mme de SUREMAIN. – Votre remarque introduit un chantier que nous démarrerons en décembre en lien avec la DRH sur la simplification administrative. L'un des premiers leviers est la dématérialisation, qui prend différentes formes. Il y a la question des signatures, des dossiers des vacataires ou encore de la centralisation de l'information.

M. TEBOUL. – Pour le doctorat, cela serait un gain de temps considérable.

Mme de SUREMAIN. – Les inscriptions au doctorat reviennent en septembre 2020. Nous pourrions l'anticiper et cela fait partie du grand chantier simplification, avec un volet dématérialisation qui sera un levier majeur.

M. LE PRESIDENT. – Merci à tous.

La séance est levée à 13 heures.

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe ou l'exactitude des éléments suivants :

Oz,37, 39